



2008



Activités législatives

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Activités législatives

2008



Nouveau-Brunswick

Établi pour l'hon. Roy Boudreau,
président de l'Assemblée législative
du Nouveau-Brunswick

En couverture : **Province Hall**, vers 1860-1870.

Source : Bibliothèque et Archives du Canada.

Le 29 novembre 2000, est dévoilée une plaque célébrant la désignation du Complexe de l'Assemblée législative comme lieu historique provincial.

Depuis 200 ans, les parlementaires provinciaux du Nouveau-Brunswick se réunissent à divers endroits.

Le premier groupe de députés du Nouveau-Brunswick se réunit le 3 janvier 1786 à l'auberge Mallard House, à Saint John. Le gouverneur Thomas Carleton insiste pour que Fredericton soit la capitale, surtout du fait qu'elle est moins exposée à des attaques venant des États-Unis.

À Fredericton, les députés se réunissent à Mansion House, résidence officielle du gouverneur, située à l'emplacement actuel de la Résidence du gouverneur, chemin Woodstock, puis à British American Coffee House, rue Queen (démoli en 1961 pour faire place au Playhouse), en attendant qu'une commission conçoive un édifice convenable pour loger l'Assemblée législative et le palais de justice.

Au début des années 1800, les députés siègent dans un nouveau bâtiment, connu sous le nom de Province Hall et sis à l'emplacement actuel de l'Assemblée législative. Construction de bois, il comprend une partie principale et deux ailes. La partie principale abrite l'Assemblée, le Conseil législatif et la Cour suprême. L'aile est loge les cabinets des juges ainsi que la bibliothèque de droit ; l'aile ouest, les salles de comités et le bureau du greffier. L'immeuble est décrit comme un bâtiment en bois spacieux mais d'allure quelconque. Un édifice plus grand et plus élégant est de plus en plus préconisé. Vers la fin des années 1870, le gouvernement lance un appel d'offres pour la conception d'un nouvel édifice. Par coïncidence, deux semaines après le choix du projet, en 1880, Province Hall est la proie des flammes et rasé.

Les bâtiments en pierre de part et d'autre de Province Hall ne sont pas détruits, et celui de gauche, désigné ancien édifice du ministère de l'Éducation et maintenant doté d'un étage supérieur, loge l'opposition officielle depuis plusieurs décennies.

Le bureau de l'arpenteur général (plus tard les bureaux du ministère des Terres de la Couronne) figure à l'extrême droite de la photo. L'Édifice ministériel est construit en 1888 à l'ancien emplacement du bureau de l'arpenteur général. Le Bureau des député(e)s du gouvernement, le Bureau du harsard et la Tribune de la presse parlementaire occupent cet édifice.

le 30 avril 2009

L'honorable Roy Boudeau
Président de l'Assemblée législative
Pièce 31, Assemblée législative
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de présenter le 20^e rapport annuel, *Activités législatives*, pour l'année terminée le 31 décembre 2008.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

La greffière,

Ludana Letalli-Simic

Table des matières

Aperçu de l'année	7
Bureau de l'Assemblée législative.....	12
Énoncé de mission	12
Organigramme	12
Description des fonctions.....	12
Bureau du greffier	14
Services à la Chambre et aux comités et services de procédure	14
Activités des comités permanents et spéciaux	19
Statistiques comparatives sur la Chambre	23
Services des finances et des ressources humaines	24
Sommaire financier de l'Assemblée législative.....	27
Effectif de l'Assemblée législative	27
Services de protocole, de sécurité et d'accueil	28
Bibliothèque de l'Assemblée législative.....	31
Bureau du harsard.....	36
Traduction des débats	40
Projet spécial.....	43
Programme pour les parlementaires.....	44
Hommages	45
Publications.....	46
Notes	47

Aperçu de l'année

Loredana Catalli Sonier, greffière de l'Assemblée

L'année 2008 est une année occupée pour l'Assemblée législative et le personnel. Au cours de l'année civile, les délibérations de la deuxième session de la 56^e législature reprennent et sont ajournés après une session printanière de 48 jours. La troisième session s'ouvre au cours de l'après-midi du 25 novembre et se poursuit pendant 16 jours avant le congé de Noël. Les comités parlementaires demeurent actifs pendant l'intersession en tenant des réunions dans l'édifice de l'Assemblée législative, à Fredericton, et un certain nombre d'audiences publiques dans la province.

Le Bureau de l'Assemblée législative est l'organe administratif de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Pendant l'année civile 2008, le personnel du Bureau de l'Assemblée législative continue de fournir des services de soutien professionnels et impartiaux à tous les parlementaires. Le personnel de chaque direction atteint ou dépasse l'objectif principal du bureau, lequel est d'aider les parlementaires élus à exécuter leurs tâches de législateurs. Le bureau veille à ce que les services de soutien nécessaires soient accessibles aux parlementaires lorsque la Chambre et les comités siègent et à ce que les activités et projets spéciaux soient exécutés efficacement. Le travail que chaque membre du personnel accomplit avec dévouement contribue nettement à maintenir à un niveau élevé les services assurés aux parlementaires pendant l'année.

La deuxième session de la 56^e législature reprend le 13 février afin d'étudier une loi de retour au travail à l'intention des travailleurs en grève du SCFP. La grève, déclenchée le 10 janvier 2008, touche environ 500 concierges des collèges communautaires, agents des services correctionnels et intervenants en intégration communautaires. Plusieurs des collèges communautaires de la province ferment leurs portes en raison de la grève. À la reprise des travaux de la Chambre le 13 février, le ministre des Ressources humaines, l'hon. Wally Stiles, annonce qu'une entente de principe a été conclue avec la section locale 1251 du SCFP et que la direction du syndicat accepte d'en recommander la ratification à ses membres. La Chambre est alors ajournée au 11 mars.

À la reprise des délibérations de la Chambre le 11 mars 2008, de nombreuses mesures législatives d'initiative ministérielle sont étudiées. En outre, des projets de loi et des motions émanant de l'opposition sont étudiés conformément au Règlement révisé en vigueur depuis l'automne 2007. En application du

Règlement révisé, les affaires émanant de l'opposition sont maintenant étudiées le jeudi jusqu'à 18 heures, après les affaires courantes.

Le mardi 18 mars, le ministre des Finances Victor Boudreau dépose le budget de 2008-2009. Le porte-parole en matière de finances et chef de l'opposition Jeannot Volpé donne la réponse officielle au budget le 20 mars. Les deux discours sont accessibles au site Web de l'Assemblée législative. L'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides est limitée à 80 heures, conformément au Règlement révisé.

La deuxième session est ajournée le 18 juin et officiellement prorogée le 25 novembre, après 64 jours de séances au total. Le gouvernement présente 66 projets de loi au cours de la session, et l'opposition officielle présente 16 projets de loi aux fins d'étude par la Chambre. De plus, quatre projets de loi d'intérêt privé sont présentés au cours de la session.

L'ouverture de la troisième session de la 56^e législature a lieu le 25 novembre à 15 h. S.H. Herménégilde Chiasson, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, prononce le discours du trône, qui donne un aperçu du programme législatif du gouvernement pour la session.

Le 2 décembre, Carmel Robichaud, députée de Baie-de-Miramichi—Neguac, est nommée vice-présidente de la Chambre. M^{me} Robichaud était auparavant ministre des Services familiaux et communautaires et ministre responsable du Conseil consultatif sur la condition de la femme. Par la suite, elle a été ministre des Gouvernements locaux et ministre responsable des organismes communautaires sans but lucratif. À titre de vice-présidente, M^{me} Robichaud présidera les comités pléniers.

Le 9 décembre 2008, le ministre des Finances, l'hon. Victor Boudreau, présente le budget de capital de 2009-2010, qui se chiffre à 661,4 millions de dollars en tout. Le programme du reste de la session d'automne est consacré à l'étude du budget de capital, à diverses mesures législatives et à des résolutions émanant de députés. Le gouvernement présente 26 projets de loi au cours des 16 jours de séance. L'opposition officielle présente trois projets de loi aux fins d'étude par la Chambre. En outre, un projet de loi d'intérêt privé est présenté. La Chambre est ajournée le 19 décembre 2008.

La Commission d'examen de la rémunération parlementaire reçoit le mandat du Comité

d'administration de l'Assemblée législative en mars 2007 d'entreprendre un examen de l'indemnité parlementaire, des indemnités de fonction et des pensions à payer aux 55 députés de l'Assemblée législative.

Le 14 janvier 2008, le *Rapport de la Commission d'examen de la rémunération parlementaire 2007*, volumes I et II, préparé par l'hon. Patrick A.A. Ryan, c.r., juge de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick à la retraite et commissaire aux conflits d'intérêts, est déposé auprès du président de l'Assemblée législative.

Les recommandations contenues dans le rapport comprennent ce qui suit : conversion de l'indemnité de fonction non imposable à l'intention des parlementaires en rémunération imposable ; majoration de 3,93 % de la rémunération qui s'élèvera à 85 000 \$ pour chaque parlementaire ; mécanisme prévoyant le versement d'une somme imposable non cotisable au régime de retraite pour chaque jour de participation aux travaux des comités ; mécanisme pour exiger la présentation de reçus pour le remboursement des frais liés aux comités ; limite du nombre d'années ouvrant droit à pension pouvant servir au calcul de l'indemnité de réinstallation, soit six années plutôt que huit sessions, et indemnité de réinstallation payable aux députés sortants, abstraction faite de leur droit à pension ; indemnité de 5 000 \$ au plus au titre des frais d'orientation professionnelle et de perfectionnement, qui comprend de la formation pour les anciens parlementaires, sur présentation de reçus ; sanction pécuniaire pour défaut d'assister aux séances de l'Assemblée législative ; augmentation du traitement additionnel du premier ministre, qui passe à 79 000 \$; lien entre les traitements additionnels des ministres, du président de la Chambre, du chef de l'opposition et d'autres fonctionnaires de la Chambre à un pourcentage du traitement du premier ministre ; droit de pension acquis après six années de service au lieu de huit sessions ; examen obligatoire de la rémunération parlementaire par un organisme indépendant à une fréquence régulière. Sauf pour le changement apporté à la période ouvrant droit à pension au titre des pensions des députés, les changements recommandés sont adoptés le 29 avril 2008 au moyen de modifications de la *Loi sur l'Assemblée législative* et de la *Loi sur le Conseil exécutif*.

Le 17 janvier 2008, l'hon. Roly MacIntyre, ministre de l'Approvisionnement et des Services, annonce sa décision de démissionner du Cabinet. M. MacIntyre, élu pour la première fois à l'Assemblée législative en 1995, sert à titre de ministre de l'Enseignement

supérieur et du Travail et, plus tard, à titre de ministre du Développement économique, du Tourisme et de la Culture. Réélu à l'Assemblée législative en 2003 et en 2006, M. MacIntyre est assermenté ministre de l'Approvisionnement et des Services et ministre responsable de la Société de développement régional le 3 octobre 2006. Il continuera de représenter les gens de sa circonscription à titre de député de Saint John-Est.

Lors de la reconvoction de la Chambre le 13 février, le premier ministre rend hommage aux huit personnes du Nouveau-Brunswick qui ont perdu la vie dans un tragique accident de la route survenu en janvier, qui impliquait l'équipe de basket-ball de la Bathurst High School. Au nom de l'opposition officielle, le leader parlementaire de l'opposition Paul Robichaud se joint au premier ministre à cet égard. La Chambre observe un moment de silence en l'honneur des « Boys in Red » : Javier Acevedo, 17 ans ; Codey Branch, 17 ans ; Nathan Cleland, 17 ans ; Justin Cormier, 17 ans ; Daniel Hains, 17 ans ; Nikki Kelly, 15 ans ; Nickolas Quinn, 16 ans ; Elizabeth Lord, 51 ans, enseignante de mathématiques et de musique très appréciée.

Les 29 et 30 avril, tandis que la crue des eaux menace d'inonder le complexe parlementaire, les parlementaires travaillent sans relâche pendant de longues heures afin d'achever les affaires législatives qui restent. Pendant que tout le contenu du sous-sol est chargé dans des fourgons de déménagement en cas d'un possible transfert prolongé de l'Assemblée législative, 23 projets de loi d'initiative parlementaire sont étudiés en Comité plénier. Avant l'ajournement le 30 avril, soit deux jours plus tôt que prévu, le lieutenant-gouverneur Herménégilde Chiasson donne la sanction royale à 27 projets de loi.

En 1973, la crue des eaux du fleuve Saint-Jean avait causé de très graves dommages à l'édifice principal de l'Assemblée législative, à l'ancien édifice du ministère de l'Éducation et à l'Édifice ministériel. D'autres bâtiments situés tout près qui font maintenant partie du complexe avaient aussi été gravement touchés.

Afin d'éviter que l'histoire se répète tandis que tout indique une situation similaire, le personnel de l'Assemblée législative se dote de plans en cas d'inondation pour tous les services de l'Assemblée. Le Comité d'administration de l'Assemblée législative applique en partie le plan de continuité des activités afin de protéger les biens situés dans le sous-sol de l'édifice principal de l'Assemblée législative. En conséquence, la cafétéria et le système de télédiffusion cessent leurs activités le 30 avril. Le

courant est coupé dans l'Édifice ministériel, l'ancien édifice du ministère de l'Éducation et l'Assemblée, y compris la bibliothèque de l'Assemblée législative. Tous les édifices, y compris celui des publications gouvernementales ainsi que les maisons Jewett et Edgecombe, sont évacués jusqu'à nouvel ordre. Le bureau du greffier déménage temporairement sur le campus de l'Université du Nouveau-Brunswick. Après l'assainissement des lieux et l'inspection des services publics, la majeure partie du personnel reprend le travail le 8 mai. Même si les bâtiments subissent peu de dommages, les pompes évacuant la plus grande partie des eaux en crue, les chambardements causés par le déplacement de tonnes de documents archivés, de livres, de matériel technique, de meubles et d'appareils provoquent pendant plusieurs semaines l'interruption du canal parlementaire (TV 70) ainsi que la fermeture de la cafétéria et des bureaux situés au sous-sol.

À la reprise des travaux de la Chambre le 13 mai 2008, le premier ministre remercie tous les gens du Nouveau-Brunswick qui ont dirigé l'intervention remarquable au cours de l'inondation : le ministère de la Sécurité publique, le ministère des Transports, le ministère de la Santé, l'Organisation des mesures d'urgence, les administrations locales, les autorités locales, les services de police et de pompier, la Croix-Rouge et les centaines de bénévoles qui se sont employés à assurer la sécurité des gens pendant la crue des eaux et qui poursuivent leur travail pendant la période de rétablissement. Le premier ministre déclare : « L'énergie, le dévouement et la détermination dont ont fait preuve les gens du Nouveau-Brunswick sont vraiment des sources d'inspiration. » La Chambre continue de siéger jusqu'au 18 juin 2008, date à laquelle elle est ajournée pour la période estivale.

Le 8 septembre, Keith Ashfield, député de New Maryland—Sunbury-Ouest, démissionne de son siège pour se présenter comme candidat conservateur dans la circonscription électorale fédérale de Fredericton. Élu pour la première fois à l'Assemblée législative à titre de député de New Maryland en 1999, il est nommé vice-président de la Chambre. Réélu en 2003, il sert à titre de ministre des Ressources naturelles. Il est aussi réélu en 2006. Après son élection à la Chambre des communes le 14 octobre 2008, M. Ashfield est nommé ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique) dans le Cabinet du premier ministre Stephen Harper.

Jack Carr, ancien expert-conseil en communications et employé du gouvernement, est élu lors d'une élection partielle tenue le 3 novembre pour combler le

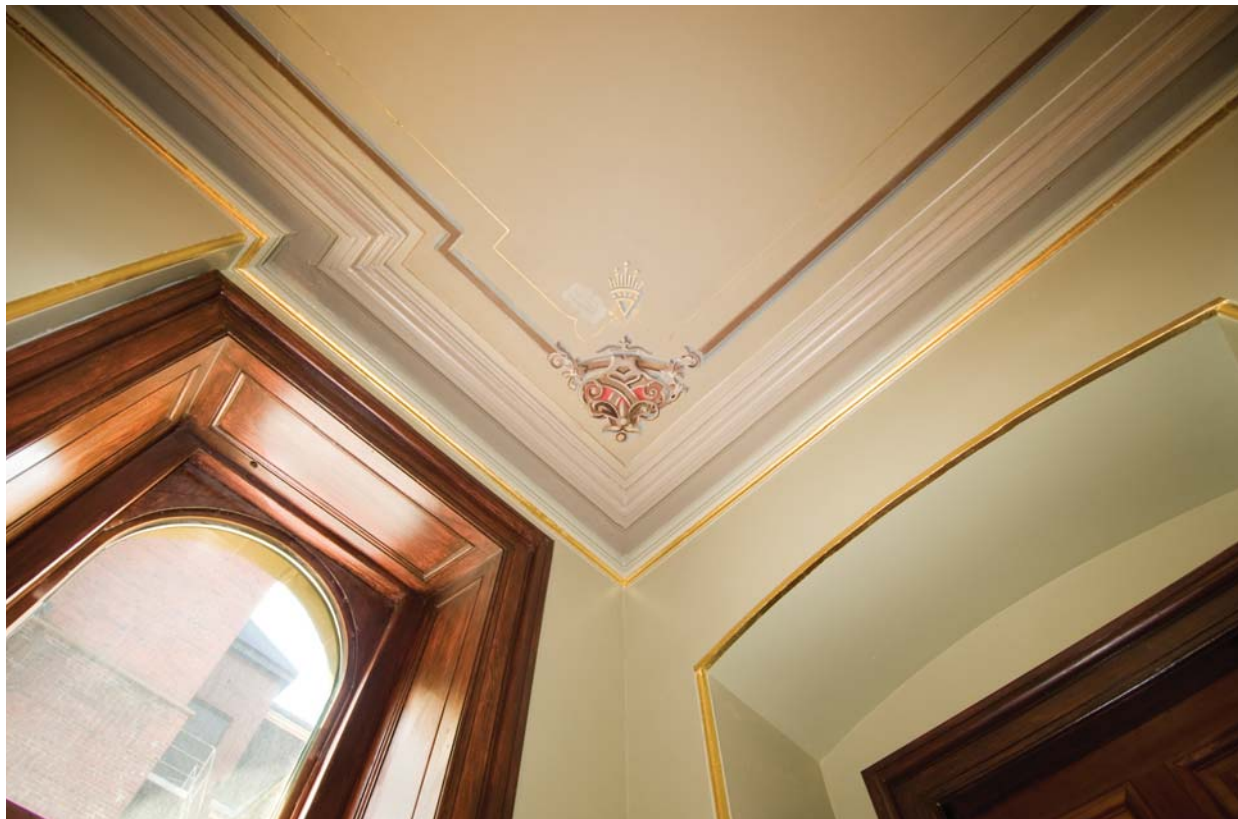
siège vacant de New Maryland—Sunbury-Ouest. Le nouveau député du côté de l'opposition officielle est assermenté le 19 novembre lors d'une cérémonie tenue à la Chambre. M. Carr est le frère jumeau du député conservateur d'Oromocto, Jody Carr.

Le 18 octobre 2008, David Alward, député de Woodstock, est choisi chef du Parti progressiste-conservateur et devient chef de l'opposition officielle, poste occupé auparavant par le député de Madawaska-les-Lacs, Jeannot Volpé. M. Alward, un ancien ministre de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture, est élu pour la première fois en 1999 et est, par la suite, réélu aux élections provinciales de 2003 et de 2006.

Lors d'un remaniement ministériel le 12 novembre, trois nouveaux ministres sont assermentés : Rick Brewer devient ministre des Ressources humaines et ministre responsable des Affaires autochtones ; Brian Kenny, ex-vice-président de la Chambre, devient ministre d'État aux Aînés et ministre responsable du Secrétariat des organismes communautaires sans but lucratif ; Bernard LeBlanc devient ministre des Gouvernements locaux. Trois ministres assument de nouveaux portefeuilles : Wally Stiles, ex-ministre des Ressources humaines, devient ministre des Ressources naturelles ; Donald Arseneault, ex-ministre des Ressources naturelles, devient ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; Ed Doherty, ex-ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, devient ministre de l'Approvisionnement et des Services. Mary Schryer, ministre du Développement social, est aussi ministre responsable de l'habitation.

Les travaux de restauration de l'extérieur de l'édifice de l'Assemblée législative, divisés en cinq étapes, se poursuivent en 2008 dans les délais prévus. La troisième étape, soit la restauration historique de la maçonnerie et la nouvelle toiture en cuivre, comprend les parties inférieures des façades nord (maçonnerie), est et une partie de celle de l'ouest de l'édifice ainsi que la restauration de la sculpture Britannia qui orne l'édifice depuis plus de 125 ans. Les deuxième et troisième étapes sont exécutées par Jones' Masonry Ltd. de Harvey, au Nouveau-Brunswick, tandis que le nouveau toit en cuivre est fourni par Heather & Little Limited d'Ottawa, en Ontario. Un certain nombre de plafonds sont renforcés et restaurés dans l'ensemble de l'édifice, y compris ceux d'une pièce à l'extérieur de la Chambre principale que le gouvernement utilise comme antichambre. Les détails et des photographies des travaux de restauration suivent.

Antichambre du gouvernement



- Pendant les travaux de restauration réalisés au milieu des années 1980, un plafond décoratif peint à la fin du 19e siècle a été découvert dans une salle de comité adjacente à la Chambre. En 1987, un faux mur et un plafond suspendu ont été construits afin de protéger le mur et le plafond de plâtre originaux jusqu'à l'exécution des travaux de restauration. De nos jours, la pièce sert de principale antichambre du gouvernement.
- Il semble que la pièce ait été peinte somptueusement en 1895. Elle servait à l'origine de cabinet du président et, plus tard, de salle de comité. Le plafond de plâtre original avait été recouvert en 1903 d'un plafond de bois bouveté en raison de la détérioration du plâtre.



- Selon une analyse des éclats de peinture sur les murs et les plafonds de plâtre, de nombreuses couleurs de peinture avaient été utilisées. L'enlèvement des échantillons de peinture des murs de plâtre a révélé une frise qui aurait été appliquée vers 1910. Des échantillons de la décoration de plâtre marquée au pochoir, de couleur jaune pâle et cramoisi, ont été placés dans un cadre pour les sauvegarder.



Images fournies avec l'aimable autorisation de Communications Nouveau-Brunswick; photographie : Gérard Sirois.

- Des travaux de restauration d'une durée de quatre mois ont commencé à l'automne 2008. Les tons rouge foncé, gris-vert, argent et or sont remarquablement semblables à ceux de la Chambre de l'Assemblée législative. Les planchers de bois originaux ont été teintés, et les cadres de fenêtres et les volets ont été grenelés.
- Les restaurateurs ont laissé sur le plafond restauré une signature qui semble avoir été inscrite au crayon le 14 décembre 1903 par un certain Johnson McKenzie,* de Fredericton, qui est réputé être la personne qui a stabilisé le plafond de plâtre original de la pièce en 1903. Historic Plaster Conservation Services, de Port Hope, en Ontario, a exécuté les travaux de renforcement du plafond de plâtre selon la méthode employée dans la Chambre du Conseil (injection d'un polymère acrylique pour renforcer les plafonds de plâtre) et dans d'autres bâtiments historiques au Canada.

* Selon des recherches préliminaires, Johnson McKenzie était un ouvrier qui demeurait au 18, rang Waterloo, en 1890. Il se qualifie de menuisier dans le recensement de 1901. En 1910, il habite au 117 de la rue St. John (en face de l'Édifice du Centenaire). En 1911, à titre d'agent recenseur, il signale les faits suivants : il est menuisier et constructeur de maisons ; il est d'origine écossaise ; il a exercé ses fonctions pendant 45 semaines en 1910 ; il travaille 54 heures par semaine ; en 1910, il a un revenu global de 540 \$; il est titulaire d'une police d'assurance vie de 1 000 \$; il est de confession anglicane. En 1926, toujours menuisier, il demeure au 659 de la rue Brunswick, en face de l'ancienne prison du comté de York, qui abrite maintenant Science East.

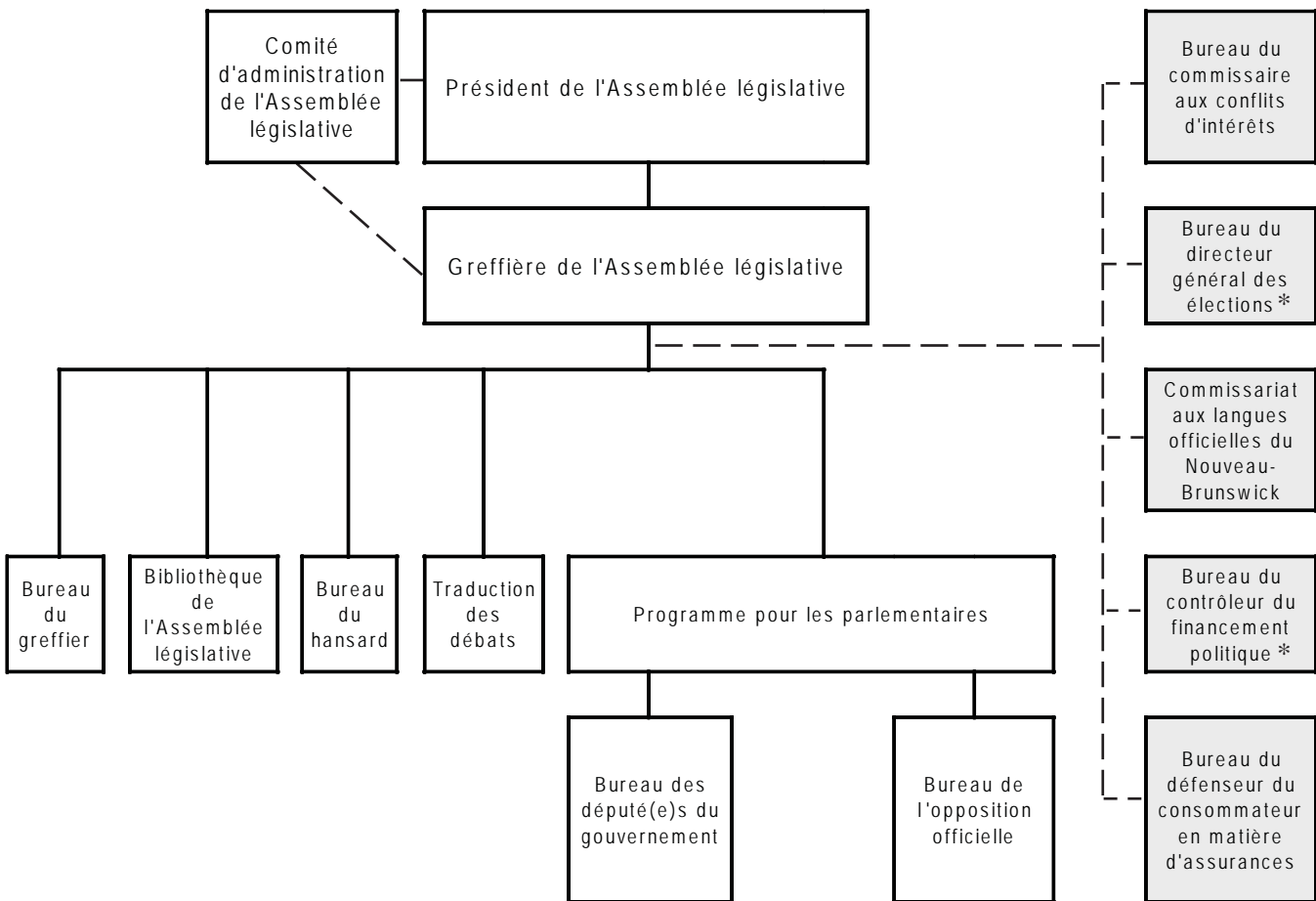
Johnson McKenzie est mort le 16 mars 1938. Selon sa nécrologie, il est né à Port-Daniel-Centre, au Québec, fils de William et de Margaret (Bearisto) McKenzie ; il avait 22 ans lors de son arrivée à Fredericton. Il a été membre de la Fredericton Society of Saint Andrews, de la cathédrale Christ Church et du service des incendies de Fredericton pendant plus de 40 ans. Il était menuisier et, pendant un certain nombre d'années, superviseur des bâtiments gouvernementaux à Fredericton.

Bureau de l'Assemblée législative

Énoncé de mission

1. Aider l'Assemblée législative à encourager le respect pour l'institution et les privilèges de la démocratie parlementaire.
2. Fournir de l'aide et du soutien aux parlementaires, à leur personnel et au public.
3. Assurer des services impartiaux et confidentiels aux parlementaires.
4. Enregistrer les délibérations et tenir les archives de l'Assemblée législative.
5. Assurer l'éducation du public ainsi que des services d'information pour le compte de l'Assemblée législative.
6. Assurer à certaines charges mandatées par la loi, qui relèvent de l'Assemblée législative, des ressources administratives, financières et humaines.

Organigramme



* Le 1^{er} avril 2008, le bureau du directeur général des élections et celui du contrôleur du financement politique ont été fusionés pour devenir Élections Nouveau-Brunswick.

Description des fonctions

1. *Greffière de l'Assemblée législative*

- La greffière est la conseillère principale du président et des parlementaires en matière de procédure et elle fait fonction de secrétaire du Comité d'administration de l'Assemblée législative. Nommée sur résolution de la Chambre, la greffière assume une vaste gamme de fonctions liées à l'administration et à la procédure relativement aux travaux de la Chambre et de ses comités. La greffière de l'Assemblée législative est l'adjointe administrative principale du président de la Chambre, et ses responsabilités et pouvoirs sont semblables à ceux d'un ou d'une sous-ministre.

2. *Bureau du greffier*

- Prépare le Journal et le Feuilleton et tient les archives officielles permanentes de l'Assemblée législative.
- Conseille et aide la présidence et les membres des comités de l'Assemblée législative en matière de procédure.
- Fournit des services d'éducation et d'information publiques aux parlementaires, au gouvernement et au secteur privé.
- Assure le soutien administratif de l'Assemblée législative.
- Assure à l'Assemblée législative les services de gestion des ressources financières et humaines.
- Assure des services de soutien en matière d'administration, de finances et de ressources humaines au bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, au commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, à Élections Nouveau-Brunswick et au bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances.

3. *Bibliothèque de l'Assemblée législative*

- Assure aux parlementaires des services d'information et de référence.

4. *Bureau du hantsard*

- Enregistre et transcrit les travaux de la Chambre (hantsard) pour les parlementaires et pour publication ; enregistre et transcrit les travaux des comités parlementaires pour les parlementaires.

5. *Traduction des débats*

- Traduit les travaux de la Chambre (hantsard) et le Journal pour les parlementaires et pour publication ; traduit des discours et déclarations pour les parlementaires, des rapports pour les comités parlementaires et des documents procéduraux et administratifs pour le Bureau de l'Assemblée législative.

6. *Sergent d'armes*

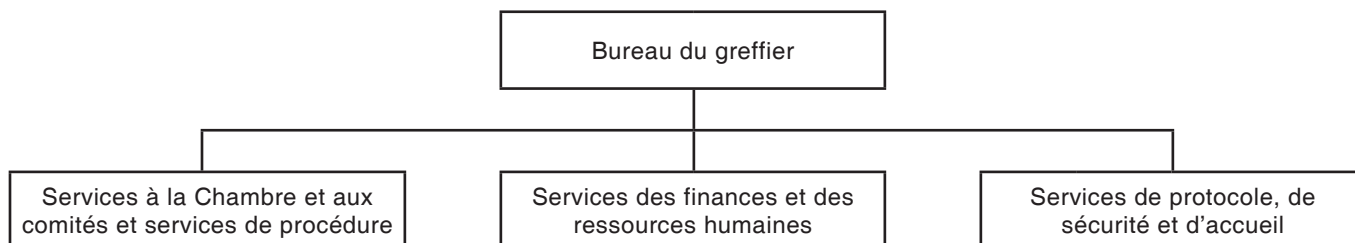
- Assure les services de sécurité à l'Assemblée législative.
- Assure les services de pages et de messagers à l'Assemblée.
- Assure les services d'information touristique au public.
- Assure les services d'entretien et de concierges.

7. *Programme pour les parlementaires*

- Assure un soutien financier et administratif aux simples députés.

Bureau du greffier

Donald J. Forestell, greffier adjoint et greffier principal aux comités



Services à la Chambre et aux comités et services de procédure

Séances et activités de la Chambre

En 2008, l'Assemblée législative et ses comités sollicitent fortement les services de toutes les directions du bureau du greffier. La Chambre siège 64 jours au cours de l'année civile, tandis que les comités parlementaires tiennent 76 réunions au total.

La deuxième session de la 56^e législature, ajournée le 20 décembre 2007, reprend le 13 février pour un jour aux fins de l'étude d'une loi de retour au travail. La Chambre reprend ses travaux le 11 mars et les poursuit jusqu'au 18 juin. La deuxième session est officiellement prorogée le matin du 25 novembre, après 64 jours de séance en tout. La deuxième session dure moins longtemps que la session précédente, d'une durée de 79 jours, en partie grâce aux modifications apportées au Règlement, qui limitent à 80 heures le temps consacré à l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides. À titre de comparaison, la Chambre s'est réunie en Comité des subsides pendant 156 heures au cours de la première session.

Le discours du trône ouvre la troisième session l'après-midi du 25 novembre 2008. La session se poursuit jusqu'au 19 décembre, lorsque la Chambre s'ajourne jusqu'au printemps.

Services de procédure

Au cours de l'année, les greffiers parlementaires se réunissent régulièrement avec le président de l'Assemblée et les autres présidents de séance et font un survol du Règlement, des précédents et de la procédure de la Chambre. Le personnel assigné à la procédure prodigue des conseils au besoin, rédige des décisions et prépare de la documentation relative à la procédure. En outre, les greffiers rencontrent les personnes récemment nommées à la présidence d'un comité et celles qui sont déjà en fonction à ce titre afin de donner des conseils au sujet de la procédure liée aux comités, d'organiser des réunions et des audiences publiques et de préparer de la documentation et des rapports à la Chambre. Une séance d'orientation

est offerte au député élu à l'élection partielle du 3 novembre ainsi qu'à la vice-présidente de la Chambre récemment nommée.

Les greffiers parlementaires continuent de participer aux colloques sur les rouages et le fonctionnement du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Les membres du personnel assignés à la procédure participent chaque année aux colloques et font des exposés détaillés aux fonctionnaires sur le rôle du pouvoir législatif ainsi que sur le fonctionnement de l'Assemblée et le rôle des députés.

En 2008, les greffiers parlementaires répondent à plus de 50 demandes de renseignements affichées sur le réseau électronique de l'Association des greffiers parlementaires du Canada (AGP), organisation composée des greffiers parlementaires des assemblées législatives provinciales et territoriales au Canada, du Sénat et de la Chambre des communes. L'association entretient un réseau électronique où les greffiers parlementaires de divers endroits, ainsi que du Royaume-Uni et de l'Australie, peuvent afficher une question de procédure ou d'autres demandes de renseignements relativement au fonctionnement ou aux activités de la Chambre ou des comités. Le réseau de l'AGP est un outil précieux qui permet au personnel assigné à la procédure de consulter rapidement d'autres autorités sur des questions qui peuvent être soulevées à la Chambre ou au cours de l'administration courante de l'Assemblée. Les questions affichées en 2008 portent sur divers sujets tels que les motions portant attribution de temps et les délais applicables au débat, les dispositions quant au quorum, les régimes de retraite des parlementaires, l'utilisation des appareils BlackBerry à la Chambre, les limites applicables aux manifestations dans la cité parlementaire, la procédure de retrait d'un projet de loi, l'écologisation de la Chambre, l'exécution des mandats de recherche, l'accès Internet aux réseaux sociaux comme Facebook et la procédure de dépôt des rapports des brefs d'élection et des rapports.

Comités

Les comités parlementaires ont un calendrier chargé pendant l'ajournement de la Chambre. Le 25 janvier 2008, le Comité spécial de l'apprentissage continu tient sa première réunion et élit Joan M^{ac}Alpine-Stiles à la présidence. Le comité est chargé d'examiner tous les aspects du système d'éducation au Nouveau-Brunswick, de faire enquête et de faire rapport à la Chambre à cet égard. Le comité a comme première mission de faire enquête et rapport sur l'état de l'alphabétisation et de la littératie au Nouveau-Brunswick et de formuler des recommandations sur l'amélioration de l'alphabétisation et de la littératie dans la province, afin que tous les gens du Nouveau-Brunswick aient les compétences nécessaires pour s'intégrer pleinement à l'économie et à la société du Nouveau-Brunswick.

Le Comité spécial du mieux-être, présidé par Chris Collins, tient des audiences publiques dans l'ensemble de la province en janvier et février 2008. Le comité consulte les gens du Nouveau-Brunswick sur l'importance d'adopter et de maintenir des modes de vie sains et de faire participer les parties prenantes à des discussions sur le mieux-être et sa relation avec d'autres champs d'action politique. De plus, le comité tient une série de séances de mobilisation communautaire à Bathurst et à Boiestown. Le comité rend son rapport final public le 11 juillet 2008.

Le Comité spécial de l'examen de la fiscalité, présidé par Roly MacIntyre, mène des audiences publiques dans la province sur les questions soulevées par le document intitulé *Document de travail sur le régime fiscal du Nouveau-Brunswick*, déposé à la Chambre par le ministre des Finances. Le document de travail présente plusieurs options en vue de restructurer le régime fiscal de la province. Le comité entend 97 exposés au cours des huit jours d'audiences publiques tenues en juin et juillet. Il reçoit aussi 172 mémoires. Le comité dépose son rapport final à l'Assemblée législative le 12 décembre.

Le Comité permanent de modification des lois, présidé par l'hon. Thomas J. Burke, c.r., tient plusieurs réunions en 2008 afin d'étudier divers projets de loi. Le projet de loi 60, *Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles*, présenté par Margaret-Ann Blaney, a pour objet d'intégrer à la *Loi sur les relations industrielles* des dispositions relatives à l'employeur unique. Le projet de loi 82, *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, présenté par l'hon. Jack Keir, ministre de l'Approvisionnement et des Services, vise à améliorer et à moderniser les mesures législatives sur le droit à l'information et la

protection des renseignements personnels en vigueur dans la province. Le comité étudie aussi un document de travail intitulé *Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels sur la santé*, qui vise à exposer les fondements des nouvelles mesures législatives portant sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels sur la santé dans la province.

Les deux principaux comités permanents demeurent très actifs pendant l'ajournement de la Chambre. Le Comité permanent des comptes publics, présidé par John Betts, se réunit pendant plusieurs semaines pour examiner les activités et les dépenses des divers ministères. Le Comité permanent des corporations de la Couronne, présidé par Rick Miles, se réunit pour examiner les rapports annuels et les états financiers d'un grand nombre de corporations de la Couronne, d'organismes et de commissions.

Colloque législatif pour élèves

Le personnel du bureau du greffier organise le 19^e colloque législatif annuel pour élèves, qui a lieu à l'Assemblée législative du 25 au 27 avril 2008. Le colloque réunit 55 élèves représentant les écoles secondaires de la province, tant francophones qu'anglophones. Le colloque est un programme apolitique qui a pour but de faire comprendre en profondeur les fonctions et les rouages de l'appareil gouvernemental, d'encourager la tenue de Parlements jeunesse dans les écoles secondaires, de favoriser des relations positives entre les élèves anglophones et francophones du Nouveau-Brunswick et de former des Canadiennes et des Canadiens renseignés et conscients de leurs responsabilités. Les critères de sélection des participants et participantes sont l'aptitude au leadership, de bons résultats scolaires, le sens des responsabilités, un intérêt pour les affaires communautaires et l'actualité ainsi que la volonté de partager leur expérience. Les élèves sont recommandés par les directions d'écoles, le personnel d'orientation et le personnel enseignant.

Le président Roy Boudreau accueille les élèves à l'Assemblée législative. Pendant la fin de semaine, les élèves participent à diverses conférences portant sur les pouvoirs judiciaire, exécutif et législatif du gouvernement. Ils reçoivent de l'information de première main de la part des conférenciers suivants : Shawn Graham, premier ministre ; Jeannot Volpé, chef de l'opposition ; Thomas J. Burke, c.r., ministre de la Justice et procureur général ; l'hon. Michael McKee, juge de la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick ; Vicky Deschênes, agente de communications du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Les élèves participent à de nombreux ateliers dirigés par les greffiers parlementaires en guise de préparation au point culminant de la fin de semaine, la tenue d'un Parlement jeunesse dans la Chambre historique de l'Assemblée. Les élèves occupent le siège normalement réservé à leur parlementaire respectif et disposent du système d'interprétation simultanée de l'Assemblée. Le président de l'Assemblée législative préside le Parlement jeunesse au cours duquel les élèves mettent en pratique les renseignements obtenus pendant les ateliers en tenant la période des questions orales et en faisant des déclarations de députés. Les élèves tiennent aussi des débats et des votes sur de multiples motions et mesures législatives qu'ils ont rédigées eux-mêmes et qui portent sur des questions qui les préoccupent.

Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire

En 2008, les greffiers parlementaires aident au traitement de nombreux projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire en vue de leur dépôt à la Chambre. Ces projets de loi se rapportent à la politique publique et sont déposés par un simple député (par opposition aux projets de loi d'initiative ministérielle, qui sont des projets de loi d'intérêt public déposés par un ministre de la Couronne). Un total de sept projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire sont déposés par l'opposition officielle pendant la deuxième session. En outre, trois projets de loi du genre sont déposés par l'opposition au cours de la troisième session, avant le congé de Noël.

Projets de loi d'intérêt privé

Le bureau du greffier traite quatre demandes de dépôt de projets de loi d'intérêt privé au cours de l'année civile 2008. Ceux-ci se rapportent à des questions locales ou privées ou sont à l'avantage ou dans l'intérêt particuliers d'une personne, d'une corporation ou d'une municipalité. Les greffiers parlementaires examinent les demandes de dépôt de projets de loi d'intérêt privé pour assurer le respect des exigences de publication et autres conditions formulées dans le Règlement. Trois projets de loi d'intérêt privé sont déposés au cours de la deuxième session de la 56^e législature et obtiennent la sanction royale le 18 juin 2008. Un projet de loi d'intérêt privé déposé au cours de la troisième session, avant le congé de Noël, est renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

Libre accès sur le Web aux archives audio et vidéo de la période des questions

Il s'agit de la première session pendant laquelle l'Assemblée est en mesure de donner libre accès sur le Web, le jour même ou le lendemain, aux archives audio et vidéo de la période des questions. Depuis la rentrée parlementaire en novembre 2008, comme c'est le cas pour la transmission en continu sur le Web des délibérations parlementaires et des activités spéciales comme les discours du trône et du budget, les signaux audio de la période des questions sont diffusés simultanément dans trois formats : la langue d'origine, la version interprétée vers l'anglais et la version interprétée vers le français. En outre, les signaux vidéo des questions orales sont interrogeables dans les deux langues officielles, par session, nom de l'intervenant, sujet clé et langue parlée.

Le nouveau service est le fruit d'une collaboration entre le bureau du greffier et Communications Nouveau-Brunswick dans le cadre des efforts pour donner au public accès dans un délai raisonnable aux délibérations parlementaires. Il constitue un progrès vers l'amélioration de l'accès public et de la transparence des activités parlementaires.

Les délibérations parlementaires continuent d'être diffusées sur le site Web de l'Assemblée, <www.gnb.ca/legis>. Le contenu multimédia sur le Web s'est élargi pour inclure des séquences archivées d'importantes délibérations à la Chambre ainsi que de diverses activités telles que l'assermentation de nouveaux parlementaires et l'élection à la présidence.

Télévision

Le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick continue d'assurer la diffusion intégrale des délibérations parlementaires, et ce, depuis mars 2006. Les installations de production du service sont situées dans l'édifice de l'Assemblée. Le signal du service est diffusé sur le canal analogique 70 de Rogers Cable et est aussi accessible sur une copie numérique du canal. En plus d'assurer la diffusion des délibérations de la Chambre, le canal a pour objets d'informer les gens du Nouveau-Brunswick des faits nouveaux à l'Assemblée législative de leur province, d'accroître la sensibilisation du public à l'histoire et au fonctionnement de l'Assemblée législative et de renforcer la communication entre la population et ses élus ainsi que la compréhension de part et d'autre. En plus de diffuser les délibérations en direct, le canal parlementaire diffuse à tour de rôle des séquences sur les sujets suivants : les premiers ministres du Nouveau-Brunswick depuis la confédération ; les

présidents de l'Assemblée législative ; la procédure du jour du budget ; les comités parlementaires et les audiences publiques ; des renseignements sur l'inondation du fleuve Saint-Jean et son incidence sur les édifices parlementaires.

Technologie de l'information

La Section de la technologie de l'information, sous la direction de Bruce Mather, continue de répondre aux besoins des parlementaires et du personnel relativement aux ordinateurs ainsi qu'aux téléphones intelligents et poursuit les mises à niveau technologiques à la cité parlementaire. Le commissariat aux langues officielles et le bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances sont transférés au nouveau réseau étendu de GNB. L'Assemblée sera transférée au nouveau réseau étendu d'ici un an, et la version 4.5 du logiciel ePO sera installée. En outre, la plateforme Network Access Protection (NAP) est en voie de mise en oeuvre. La Section de la technologie de l'information amorce le passage de serveurs format tour à des serveurs montés sur bâti en achetant un serveur HP KL360, dont se servira le personnel de sécurité pour son logiciel PPM (notification d'incidents). Le remplacement d'autres serveurs est en cours, et l'achat d'un autochargeur de bandes de sauvegarde est prévu.

Un concours a lieu au printemps pour doter le nouveau poste d'analyste en assistance technique. Le candidat retenu est Jeff Quinn, qui avait travaillé dans le secteur de la TI du ministère provincial des Ressources naturelles. M. Quinn entre en fonction à l'Assemblée en mars. Ses principales responsabilités comprennent l'assistance technique courante, y compris le dépannage en cas de problèmes liés au matériel, aux logiciels et aux imprimantes, le réglage et l'entretien des BlackBerry et la réseautique. M. Quinn s'occupe aussi du réglage des nouveaux ordinateurs et des nouvelles imprimantes dans la cité parlementaire. La Section de la TI utilise maintenant le logiciel Norton Ghost pour créer une image du disque dur de tous les appareils, ce qui fait gagner du temps et réduit les erreurs de réglage. M. Quinn fait aussi du paramétrage, y compris la création, la modification et la suppression de comptes de courrier électronique Active Directory et Exchange, la configuration des logiciels ePO et WSUS et la surveillance du serveur. Depuis l'ajout d'un nouveau membre du personnel, la Section de la TI s'occupe davantage des systèmes de sonorisation et de télédiffusion. M. Quinn s'est familiarisé avec le fonctionnement des systèmes et participe activement à régler les pannes de commutateur et de caméra.

Journaux et publications

En 2008, la recherchiste et greffière aux Journaux compile les 65 fascicules du Journal non révisé des séances du printemps et de prorogation de la deuxième session de la 56^e législature (du 13 février au 25 novembre 2008, soit 49 fascicules) ainsi que de l'ouverture et de la séance d'automne de la troisième session de la 56^e législature (du 25 novembre au 19 décembre 2008, soit 16 fascicules). Les Journaux de la Chambre constituent le compte rendu officiel des questions étudiées et des décisions prises par la Chambre. Les fascicules du Journal non révisé sont affichés en ligne dès qu'ils sont prêts dans les deux langues officielles. À la clôture de la session, les fascicules du Journal non révisé sont mis au point, indexés et envoyés au service de traduction. La publication du recueil d'archives officiel des votes et des délibérations satisfait à la norme *American National Standard for Information Sciences—Permanence of Paper for Printed Library Materials* (ANSI Z39.48-1984).

Le recueil relié 2005-2006 des *Journaux de l'Assemblée législative*, qui porte sur la troisième session de la 55^e législature, est indexé, mis au point, mis en appel d'offres et publié.

Le document *État des projets de loi* est mis à jour quotidiennement pendant la session et indique l'état d'avancement de chaque projet de loi déposé à la Chambre. Le personnel du bureau du greffier suit le passage des projets de loi à la première lecture par les diverses étapes à la Chambre et indique la date de leur adoption ou précise s'ils sont renvoyés à un comité parlementaire, reçoivent la sanction royale ou restent au Feuilleton. Le texte des projets de loi à la première lecture peut être consulté sur Internet sous les formats PDF et HTML. Le 30 mars 2004, la version PDF des projets de loi à la première lecture devient la version officielle. Plus de 80 projets de loi sont présentés au cours de l'année civile 2008.

Au cours de l'année civile, l'Assemblée élargit ses archives en ligne des délibérations. Les séquences suivantes sont archivées sur le site Web : le discours du trône 2008-2009 et l'adresse en réponse ; le discours de clôture du débat sur le budget, prononcé par le premier ministre ; la cérémonie d'assermentation d'un nouveau député ; le discours du trône du 25 novembre et l'adresse en réponse ; le discours de clôture du débat sur le discours du trône, prononcé par le premier ministre.

Les renseignements biographiques sur les parlementaires et les photos de ceux-ci sont mis à jour tout au long de

l'année. Des exemplaires de la publication intitulée *Répertoire biographique des parlementaires : 56^e législature, 2007* sont envoyées aux écoles de la province. Les mises à jour du plan d'attribution des sièges, tant en ligne que publié, tiennent compte des changements apportés au Conseil exécutif et au cabinet fantôme. Le calendrier de l'Assemblée est mis à jour pour tenir compte des jours de séance et des activités spéciales. Le Feuilleton continue d'être affiché en ligne. La liste des membres de comités est modifiée au besoin, des rapports sont affichés et certains comités chargés de tenir des audiences publiques fournissent un site Web où figurent des renseignements pertinents au public et une adresse URL qui permet de recevoir des mémoires en ligne.

Divers éléments visuels liés à l'ouverture de la Chambre, aux invitations, au plan d'attribution des sièges et aux conférences sont élaborés. Afin d'élargir l'accessibilité aux images d'archives, des photos numériques d'un certain nombre d'anciens parlementaires de la 53^e législature sont fournies aux Archives provinciales du Nouveau-Brunswick et à la bibliothèque de l'Assemblée.

Le personnel du bureau du greffier prépare aussi le *Feuilleton et Avis*, qui est placé sur le pupitre de chaque parlementaire et qui peut être consulté en ligne. Le *Feuilleton et Avis* énumère tous les projets de loi et toutes les motions dont la Chambre est saisie et donne, chaque jour de séance, un survol des affaires courantes à la Chambre.

En outre, le personnel prépare, compose et publie *Activités législatives 2007*, le 19^e rapport annuel de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, pour l'année terminée le 31 décembre 2007. Le personnel du bureau du greffier prépare aussi les motions de forme visant le déroulement des travaux de la Chambre, le plan officiel de l'attribution des sièges, le *Guide des parlementaires* ainsi que diverses autres formes de procédure et divers autres documents de la Chambre.

Relations interparlementaires

En plus des fonctions habituelles, le personnel du bureau du greffier prépare les itinéraires et coordonne les sujets des séances de travail pour les parlementaires qui assistent à la Conférence annuelle des présidents d'assemblée, au Conseil régional canadien de l'Association des parlementaires du Commonwealth (APC), à la Conférence parlementaire des provinces de l'Atlantique, à la Conférence

régionale de l'APC, au colloque régional canadien de l'APC, à la Eastern Regional Conference du Council of State Governments, à des conférences de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, à la conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth et à la conférence du Conseil canadien des comités des comptes publics.

Le personnel du bureau du greffier continue aussi de participer au programme de recrutement de pages de la Chambre des communes. Les entrevues pour le programme de pages se déroulent dans les capitales fédérale, provinciales et territoriales entre la mi-février et la fin mars. Des membres du personnel de l'Assemblée législative passent en entrevue à Fredericton les étudiants du Nouveau-Brunswick qui ont postulé un emploi de page à la Chambre des communes pour l'année universitaire suivante. Le personnel fait ensuite des recommandations aux responsables de la Chambre des communes.

Les greffiers parlementaires, en collaboration avec la chercheuse et greffière aux Journaux, préparent des rapports trimestriels pour la *Revue parlementaire canadienne*. La revue a été fondée en 1978 afin de renseigner les législateurs canadiens sur les activités des directions fédérale, provinciales et territoriales de la région canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth et de promouvoir l'étude des institutions parlementaires canadiennes et l'intérêt à cet égard. Le bureau du greffier veille à ce qu'un résumé des activités parlementaires au Nouveau-Brunswick soit inclus dans chaque numéro, sous la rubrique « Rapports législatifs ». La greffière de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick est actuellement présidente du comité de rédaction de la *Revue parlementaire canadienne*.

Les greffiers parlementaires assistent à l'atelier de perfectionnement professionnel de l'Association des greffiers parlementaires du Canada. L'atelier a lieu à Winnipeg, au Manitoba, du 18 au 22 août. Des personnes de toutes les assemblées législatives au Canada ainsi que du Parlement du Canada, du Parlement du Royaume-Uni, du Parlement de l'Écosse, des assemblées du Pays de Galles et de l'Irlande du Nord et des parlements de l'Australie participent à l'atelier. Les séances portent sur les sujets suivants : les assemblées législatives et les tribunaux — l'ampleur du privilège parlementaire ; les comités parlementaires dans un parlement minoritaire ; la définition d'une convention parlementaire ; des questions liées aux indemnités parlementaires.

Activités des comités permanents et spéciaux

Shayne Davies, greffier adjoint et greffier aux comités

I Introduction

Les comités parlementaires existent au Nouveau-Brunswick depuis que la première Assemblée législative s'est réunie en 1786. Les parlementaires ont compris très tôt la nécessité de confier une part de leur travail à des comités composés de certains d'entre eux. Le rôle et l'importance des comités se sont énormément accentués depuis, surtout au cours des 35 dernières années. Un tel fait est largement attribuable à la quantité accrue des travaux dont l'Assemblée législative est saisie et dont la complexité a rendu nécessaire leur délégation à des comités. Il est également attribuable à la compétence et à l'expérience des personnes élues aux charges publiques, qui cherchent à jouer un rôle plus valorisant dans le processus législatif afin de mieux mettre à profit leurs compétences et talents variés.

Les comités parlementaires sont un prolongement de la Chambre, et leur composition est généralement proportionnelle à celle de la députation. Les comités délibèrent souvent de manière plus souple et coopérative que la Chambre et ils offrent un cadre plus propice à la réflexion collective et à la coopération. De fait, les rapports présentés à la Chambre sont souvent unanimes et formulent des recommandations constructives qui ont reçu l'appui de tous les partis. Les comités peuvent mener à bien des travaux que l'Assemblée plénière trouverait difficiles, voire impossibles, à exécuter. Ils peuvent consulter la population et entendre les opinions et suggestions des gens ordinaires sur des affaires importantes. En outre, les comités peuvent se déplacer au besoin, ce qui permet aux parlementaires de recevoir l'avis de gens de toutes les régions de la province.

La première session du 56^e législature est entamée le 6 février 2007, et, le 9 février, neuf comités permanents sont constitués, conformément au Règlement. Le Comité permanent de l'éducation et le Comité permanent des soins de santé ne sont pas constitués. Il faut signaler que, par la suspension de l'application du Règlement, la Chambre convient d'augmenter de 1 le nombre de parlementaires du côté de l'opposition qui sont nommés au Comité d'administration de l'Assemblée législative. Ainsi, l'opposition a trois parlementaires au comité, comparativement à sept parlementaires du côté du gouvernement. Le 5 juillet, avant que la Chambre soit prorogée, deux nouveaux comités spéciaux sont constitués, soit le Comité spécial de l'apprentissage continu et le Comité spécial du mieux-être.

La majorité des comités permanents sont actifs pendant 2007, et, en tout, ils tiennent 57 réunions au cours de l'année. En particulier, le Comité permanent des comptes publics et le Comité permanent des corporations de la Couronne sont occupés à examiner les rapports annuels, les comptes publics et d'autres questions qui leur sont renvoyées.

Le tableau suivant énumère les divers comités et indique le nombre de jours de séance de chacun en 2007 :

COMITÉ	N ^{bre} DE RÉUNIONS
Administration de	
l'Assemblée législative	12
Apprentissage continu	0
Comptes publics	15
Corporations de la Couronne	12
Hauts fonctionnaires de l'Assemblée	1
Mieux-être	2
Modification des lois	6
Prévisions budgétaires	1
Privilèges	1
Procédure	3
Projets de loi d'intérêt privé	4
TOTAL	57

II Comités permanents

Comité d'administration de l'Assemblée législative

Le Comité d'administration de l'Assemblée législative est dirigé par le président de la Chambre. Conformément au paragraphe 104(2) du Règlement, le comité est chargé de l'administration et du fonctionnement des édifices et des terrains de l'Assemblée législative ainsi que des autres terrains, bâtiments et installations se rattachant à l'Assemblée législative et, en général, de toute autre question afférente à l'Assemblée législative et aux parlementaires.

En application des dispositions de la Loi sur l'Assemblée législative, le comité examine et approuve le budget de l'Assemblée législative, y compris les budgets des bureaux de caucus, détermine et réglemente le traitement et autres modalités d'emploi des fonctionnaires et des employés du Bureau de l'Assemblée législative, fixe les allocations pour dépenses liées aux tâches additionnelles des parlementaires et aux réunions des comités, établit les règles et les directives quant aux allocations, aux remboursements et autres paiements versés aux parlementaires, donne des directives quant aux allocations

des caucus et établit la politique financière visant l'administration de l'Assemblée législative.

Le comité étudie aussi toute question nécessaire à la gestion et au fonctionnement efficaces et efficients de l'Assemblée législative.

En 2007, le comité tient 12 réunions aux dates suivantes : les 15, 22, 27 février, les 1^{er} et 23 mars, le 26 avril, le 29 mai, les 13 et 29 juin, le 25 octobre et les 6 et 19 décembre. Parmi les questions que le comité étudie, on retrouve ce qui suit : développement de l'utilisation d'ordinateurs portables à la Chambre ; rémunération des parlementaires, y compris l'allocation de bureau de circonscription ; initiatives de sécurité ; travaux de restauration de l'édifice ; fusion du bureau du directeur général des élections et du bureau du contrôleur du financement politique ; nomination d'un nouveau directeur général des élections et d'une nouvelle directrice adjointe des élections ; budgets du Bureau de l'Assemblée législative et des bureaux des hauts fonctionnaires mandatés par la loi ; formation linguistique pour les parlementaires ; constitution de la Commission d'examen de la rémunération parlementaire ; installation d'un réseau sans fil dans les bureaux des parlementaires ; personnel du commissariat aux langues officielles ; ajout de ressources en TI pour l'Assemblée législative ; indemnité de kilométrage ; programme de stages parlementaires ; exposition de portraits de premiers ministres ; examen du droit à l'information et de la protection des renseignements personnels ; amélioration des avantages des adjoints de bureau de circonscription ; questions liées à la dotation et au personnel.

Comité permanent de la procédure

En application de l'article 92 du Règlement, les questions relatives au Règlement et aux usages de la Chambre, ainsi que toute question soumise par la présidence de la Chambre, sont renvoyées d'office au Comité permanent de la procédure. Le comité est dirigé habituellement par le président de la Chambre. Le comité se réunit le 22 février. L'hon. Eugene McGinley (Grand Lake-Gagetown) est élu président, et l'hon. Kelly Lamrock (Fredericton-Fort Nashwaak) est élu vice-président. M. McGinley cesse de faire partie du comité après l'élection à la présidence de Roy Boudreau.

Le comité se réunit les 13 et 27 novembre pour examiner le Règlement et les usages de l'Assemblée législative.

Le 28 novembre, le comité présente un rapport à l'Assemblée, qui recommande plusieurs modifications du Règlement afin de faciliter et d'accélérer le déroulement des travaux de la Chambre. Les modifications proposées

donnent au gouvernement le pouvoir discrétionnaire de procéder à la deuxième et troisième lectures des projets de loi d'initiative gouvernementale, accélèrent l'adoption en une journée des projets de loi portant affectation de crédits, donnent la priorité le jeudi aux affaires émanant de l'opposition, y compris les projets de loi d'intérêt public et les motions émanant de l'opposition, mettent une limite de 80 heures à l'étude des prévisions budgétaires, établissent un processus permettant la réinsertion des projets de loi ou des prévisions budgétaires qui ont été rejetés, permettent qu'une motion d'adoption d'un rapport du Comité permanent de modification des lois soit proposée sans avis, permettent de proposer la question préalable en comités pléniers, permettent au Comité permanent des prévisions budgétaires et au Comité permanent de modification des lois de siéger en même temps que la Chambre et permettent à chaque membre d'un comité de désigner trois parlementaires pour assurer sa suppléance en cas d'empêchement. Les recommandations du comité sont adoptées par l'Assemblée législative le 28 novembre.

Comité permanent de modification des lois

À l'occasion, des projets de loi déposés à l'Assemblée législative ne dépassent pas l'étape de la deuxième lecture mais sont plutôt renvoyés, sur motion, au Comité permanent de modification des lois pour fins d'examen. Ce renvoi vise souvent à permettre la consultation du public afin d'obtenir l'apport de parties prenantes, de groupes et de particuliers intéressés. En 2007, deux projets de loi sont renvoyés au comité qui tient six réunions au cours de l'année.

Le comité se réunit le 22 février. L'hon. Thomas J. Burke, c.r., (Fredericton-Nashwaaksis) est élu président, et Larry Kennedy (Victoria-Tobique) est élu vice-président. Le comité se réunit le 1^{er} mai pour discuter du projet de loi 32, Loi sur les franchises, qui est présenté le 23 février par l'hon. M. Burke et renvoyé au comité aux fins d'étude. Le projet de loi vise à assurer l'équité dans les rapports entre les franchisés et les franchiseurs. Le projet de loi est fondé sur une loi modèle adoptée en 2005 par la Conférence sur l'uniformisation des lois au Canada. Le comité se réunit de nouveau le 16 mai pour étudier le projet de loi et les mémoires présentés au comité et pour entendre le témoignage de représentants du ministère de la Justice et de la Consommation. Le comité présente son premier rapport le 30 mai, selon lequel il recommande à la Chambre l'adoption du projet de loi 32 sous réserve de certains amendements. Le projet de loi reçoit la sanction royale le 26 juin.

Le 6 juin, le comité rencontre des représentants du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail afin de discuter le pour et le contre du projet de loi 60, Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles, présenté par Margaret-Ann Blaney (Rothesay) le 9 mai et renvoyé au comité aux fins d'étude. L'objet du projet de loi est d'intégrer à la Loi sur les relations industrielles des dispositions relatives à l'employeur unique. Le comité tient des audiences publiques sur le projet de loi 60 le 17 octobre à la Chambre du Conseil législatif. Le comité se réunit le 6 novembre pour examiner les mémoires reçus pendant les consultations publiques. Le comité devrait présenter à la Chambre en 2008 un rapport sur le projet de loi 60.

Comité permanent des comptes publics

Le Comité permanent des comptes publics demeure actif et tient en tout 15 réunions en 2007. Le comité se réunit le 22 février. John Betts (Moncton-Crescent) est élu président, et Brian Kenny (Bathurst) est élu vice-président. Le 1er mars, le comité tient une séance mixte extraordinaire avec le Comité permanent des corporations de la Couronne afin de recevoir et d'examiner le volume 2 du rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour 2006. Le vérificateur général informe les parlementaires de la nature des travaux entrepris au cours de l'année ainsi que de la teneur et des constatations du rapport. Le comité se réunit aussi les 19, 20, 21, 25, 26, 27 et 28 septembre ainsi que les 2, 3, 4, 5, 24 et 25 octobre pour examiner les rapports annuels et les états financiers des ministères et bureaux suivants pour l'année financière terminée le 31 mars 2006 :

bureau des Ressources humaines ;
bureau du Conseil exécutif ;
bureau du contrôleur ;
bureau du vérificateur général ;
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes ;
Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick ;
Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick ;
ministère de la Formation et du Développement de l'emploi ;
ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture ;
ministère de la Justice ;
ministère de l'Approvisionnement et des Services ;
ministère de la Santé et du Mieux-être ;
ministère de la Sécurité publique ;
ministère de l'Éducation ;
ministère de l'Énergie ;
ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux ;
ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick ;
ministère des Finances ;
ministère des Relations intergouvernementales et internationales ;
ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie ;
ministère des Services familiaux et communautaires ;
ministère des Transports ;
ministère du Tourisme et des Parcs ;
Secrétariat à la Culture et au Sport.

Comité permanent des corporations de la Couronne

Le Comité permanent des corporations de la Couronne demeure actif et tient en tout 12 réunions en 2007. Le comité se réunit le 22 février. Roy Boudreau (Campbellton—Restigouche-Centre) est élu président, et Rick Miles (Fredericton-Silverwood) est élu vice-président. Après l'élection à la présidence de M. Boudreau le 27 novembre, M. Miles est élu président, et Bernard LeBlanc (Memramcook-Lakeville-Dieppe) est élu vice-président.

Le 1er mars, le comité se réunit en séance extraordinaire mixte avec le Comité permanent des comptes publics pour recevoir et examiner le volume 2 du rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour 2006. Le vérificateur général informe les parlementaires de la nature des travaux effectués au cours de l'année ainsi que de la teneur et des constatations du rapport. Le comité se réunit aussi les 11, 12, 13, 14 et 18 septembre, les 9, 10 et 11 octobre et les 14 et 15 novembre afin d'examiner les activités et les états financiers des divers organismes et corporations de la Couronne suivants pour l'année financière terminée le 31 mars 2006, et, dans certains cas, le 31 mars 2007 :

Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail ;
Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick ;
Commission des assurances du Nouveau-Brunswick ;
Commission des entreprises de service public du Nouveau-Brunswick ;
Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick ;
Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick ;
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick ;
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick ;
Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick ;
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick ;
Forest Protection Limited ;
Gestion provinciale Ltée ;
Services Nouveau-Brunswick ;
Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick ;
Société de développement régional ;
Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick ;
Société de Kings Landing ;
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick ;
Société des alcools du Nouveau-Brunswick.

Comité permanent des hauts fonctionnaires de l'Assemblée

Conformément à l'article 91 du Règlement, le Comité permanent des hauts fonctionnaires de l'Assemblée est saisi d'office des rapports qu'adressent à la Chambre les hauts fonctionnaires de l'Assemblée. La liste actuelle des hauts fonctionnaires comprend le vérificateur général, le directeur général des élections, le défenseur des enfants

et de la jeunesse, le commissaire aux langues officielles, le commissaire aux conflits d'intérêts, le défenseur du consommateur en matière d'assurances, l'ombudsman et le contrôleur du financement politique. Le comité se réunit le 22 février. Rick Brewer (Miramichi-Sud-Ouest) est élu président, et Cheryl Lavoie (Nepisiguit) est élue vice-présidente. Le comité ne tient pas d'autre réunion en 2007.

Comité permanent des prévisions budgétaires

Afin d'accélérer l'examen des prévisions budgétaires de certains ministères, l'Assemblée législative peut les renvoyer au Comité permanent des prévisions budgétaires pour fins d'étude. Le comité se réunit le 22 février. Abel LeBlanc (Saint John Lancaster) est élu président, et Rick Miles (Fredericton-Silverwood) est élu vice-président. L'Assemblée législative ne renvoie aucune prévision budgétaire au comité en 2007, et le comité ne tient pas d'autre réunion.

Comité permanent des privilèges

Aux termes du paragraphe 9(2) du Règlement, la Chambre peut, sur résolution, renvoyer au Comité permanent des privilèges une question se rapportant directement à la Chambre, aux comités ou aux parlementaires. Le comité se réunit le 22 février. L'hon. Stuart Jamieson (Saint John-Fundy) est élu président, et l'hon. Kelly Lamrock (Fredericton-Fort Nashwaak) est élu vice-président. Le comité ne tient pas d'autre réunion en 2007.

Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé

Aux termes de l'article 115 du Règlement, les projets de loi d'intérêt privé déposés à l'Assemblée législative sont renvoyés au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé après la première lecture. Toute personne dont les intérêts ou les biens peuvent être atteints par un projet de loi d'intérêt privé peut comparaître devant le comité pour exprimer ses préoccupations. Le comité se réunit le 22 février. Larry Kennedy (Victoria-Tobique) est élu président, et Cheryl Lavoie (Nepisiguit) est élue vice-présidente.

En 2007, le comité étudie les trois projets de loi d'intérêt privé suivants :

- 47, *Loi constituant l'Association des barbiers immatriculés du Nouveau-Brunswick ;*
- 55, *Loi autorisant le consentement d'une servitude sur des terrains de la cité appelée The City of Saint John pour les besoins d'un gazoduc ;*
- 56, *Loi constituant en corporation les Filles de Jésus Moncton.*

Le comité se réunit les 19 et 26 avril et, dans un rapport présenté à la Chambre le 26 avril, il

recommande l'adoption du projet de loi 47. Le projet de loi 47 reçoit la sanction royale le 30 mai.

Le comité se réunit de nouveau les 10, 17 et 24 mai et, dans un rapport présenté à la Chambre le 24 mai, il recommande l'adoption du projet de loi 56 ainsi que l'adoption du projet de loi 55 sous réserve de certains amendements. Les projets de loi 55 et 56 reçoivent la sanction royale le 30 mai.

III Comités spéciaux

Comité spécial de l'apprentissage continu

Le Comité spécial de l'apprentissage continu est constitué le 5 juillet pour reconnaître que le Nouveau-Brunswick a toujours besoin d'une main d'oeuvre qualifiée et formée par l'éducation et pour faire en sorte que les gens de la province acquièrent les compétences qu'il leur faut pour s'intégrer pleinement à la société. Le comité est chargé d'examiner tous les aspects du système d'éducation dans la province et de faire rapport à cet égard. Le comité a comme première mission de faire enquête et rapport sur l'état de l'alphabétisation et de la littératie au Nouveau-Brunswick et de formuler des recommandations à la Chambre sur l'amélioration de l'alphabétisation et de la littératie. Le comité ne se réunit pas en 2007.

Comité spécial du mieux-être

Le Comité spécial du mieux-être est constitué le 5 juillet. Le comité a pour mission de stimuler le dialogue et les échanges au sujet de l'importance du mieux-être dans la province. Le comité se réunit le 30 octobre. Chris Collins (Moncton-Est) est élu président, et Cheryl Lavoie (Nepisiguit) est élue vice-présidente. Le comité se réunit de nouveau le 22 novembre pour se préparer aux audiences publiques prévues pour janvier et février 2008. Le comité a l'intention de se rendre aux diverses collectivités de la province afin d'entendre les gens et les parties prenantes s'exprimer sur l'importance d'adopter et de maintenir des modes de vie sains. En outre, le comité tiendra une série de réunions en vue de nouer un dialogue avec les intervenants au sujet du mieux-être et de l'interrelation entre le mieux-être et d'autres champs d'action publique. Le comité vise à stimuler le dialogue et à mieux délimiter les fonctions et responsabilités de la population, des parties prenantes et du gouvernement comme catalyseurs de changement à l'égard du mieux-être. Le comité devrait rendre un rapport à la Chambre en 2008.

Statistiques comparatives sur la Chambre

	55 ^e législature	56 ^e législature	
	3 ^e session 2005-2006	1 ^{re} session 2007	2 ^e session 2007-2008
<i>Jours de séance</i>			
Jours de séance	54	79	64
Séances en soirée	0	28	18
<i>Projets de loi d'initiative ministérielle</i>			
- déposés	54	72	66
- sanction royale accordée	42	71	64
<i>Projets de loi d'intérêt privé</i>			
- déposés	2	3	4
- sanction royale accordée	2	3	4
<i>Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire</i>			
- déposés	29	10	16
- sanction royale accordée	2	0	0
<i>Motions émanant du gouvernement</i>			
- total	23	10	15
- débattues	9	3	5
- adoptées	23	10	13
- retirées	-	-	1
<i>Motions émanant des députés</i>			
- total	86	74	74
- débattues	14	15	12
- adoptées	3	14	10
- portant dépôt de documents	71	50	62
<i>Comité des subsides :</i>			
<i>jours de séance</i>			
- Chambre	25	39	26
- Comité des prévisions budgétaires	5	9	0
<i>Rapports annuels déposés</i>	59	51	61
<i>Pétitions</i>	26	52	39
<i>Questions écrites</i>	11	0	0

Finances et ressources humaines

Peter Wolters, C.A., directeur

Le directeur des finances et des ressources humaines est responsable de la gestion rigoureuse et efficace des systèmes de soutien des finances et des ressources humaines de l'Assemblée législative.

La priorité est d'assurer des services de soutien de haute qualité aux parlementaires, au Bureau de l'Assemblée législative et à un certain nombre de bureaux des hauts fonctionnaires mandatés par la loi. À cette fin, le personnel assiste à des séances de perfectionnement professionnel, d'information et de formation telles que les suivantes :

- Des programmes de formation et des colloques au titre du Système d'information des ressources humaines portant sur la paie, les programmes d'avantages sociaux, l'administration et la conservation des dossiers.
- Des colloques de perfectionnement professionnel ayant pour thèmes les compétences fondamentales en matière de conservation des dossiers, la mise à jour annuelle et l'information sur le PAEF, l'équilibre entre l'habilitation en matière d'achat et la surveillance et la reddition de comptes, 10 trucs pour prendre une retraite sans soucis et la gestion financière dans une perspective provinciale, ce qui couvre des domaines tels que les questions d'actualité liées aux ressources humaines, les achats, la comptabilité et la vérification dans l'appareil gouvernemental, la protection des renseignements sur le personnel ainsi que la planification financière et l'établissement des budgets.

Les recommandations contenues dans le *Rapport de la Commission d'examen de la rémunération parlementaire 2007* sont approuvées et mises en oeuvre le 1^{er} avril 2008. Les recommandations ont une incidence sur l'indemnité des parlementaires ainsi que celle des parlementaires ayant des fonctions additionnelles au titre de la *Loi sur l'Assemblée législative* et de la *Loi sur le Conseil exécutif*. Le personnel de la Section des finances et des ressources humaines traite les rajustements de l'indemnité, y compris les paiements rétroactifs, et prévient les bureaux et ministères provinciaux visés des changements apportés.

Étant donné la stabilité de la rotation du personnel en 2007 et pendant la plus grande partie de 2008, des gains d'efficience sont réalisés à mesure que les membres du personnel se familiarisent avec leurs tâches et leurs responsabilités. Ces gains d'efficience permettent à la section de continuer à mettre en oeuvre et à utiliser de nouvelles technologies et de nouveaux processus, ce qui comprend favoriser et gérer la mise en oeuvre du Centre

du savoir iLearn à l'intention du personnel de l'Assemblée législative et abolir la production matérielle d'avis de paye pour le personnel. Le départ d'un membre du personnel en septembre 2008 présente un autre défi à la Section des finances et des ressources humaines ainsi que l'occasion de réviser les tâches et les responsabilités liées à chaque poste.

La Section des finances et des ressources humaines continue de fournir un soutien administratif au chapitre des finances et des ressources humaines aux bureaux suivants mandatés par la loi : le bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, le commissariat aux langues officielles, le bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances au Nouveau-Brunswick, le bureau de l'ombudsman et du défenseur des enfants et de la jeunesse, le bureau du vérificateur général et Élections Nouveau-Brunswick à compter du 1^{er} avril 2008, par suite du fusionnement du bureau du directeur général des élections et du bureau du contrôleur du financement politique. La Section des finances et des ressources humaines s'occupait auparavant d'assurer le soutien à ces deux bureaux, et le personnel a participé à la planification et à la mise en oeuvre de leur fusionnement.

I. Service des finances

Aperçu

Le Service des finances assume notamment les responsabilités suivantes :

- * Paye et avantages sociaux (ministres, parlementaires, personnel des services publics et occasionnels)
 - Voir au paiement rapide et exact des traitements et des avantages sociaux (ainsi que fournir des renseignements à cet égard).
- * Dépenses des parlementaires et des comités
 - Voir au remboursement rapide et exact des dépenses conformément à la législation et aux décisions du Comité d'administration de l'Assemblée législative.
- * Achat et paiement de produits et services
 - Voir à la conformité aux diverses lois et aux divers règlements de la province. Veiller à la comptabilisation exacte de toutes les opérations en vue de la présentation d'un état financier et de la protection des éléments d'actif. Veiller à la tenue et à l'archivage convenables de dossiers en vue de leur consultation ultérieure.

- * Analyses et projections financières
 - Examiner la situation financière du Bureau de l'Assemblée législative et de ses centres de responsabilité. Informer les gestionnaires des changements au chapitre des dépenses au moyen de rapports adaptés et spécialisés, au besoin.
- * Processus budgétaire
 - Coordonner le processus budgétaire, préparer la demande de crédits budgétaires et communiquer avec les organismes centraux pertinents de la province du Nouveau-Brunswick.

Faits saillants du Service des finances

Pour l'année financière terminée le 31 mars 2008, l'Assemblée législative respecte les objectifs budgétaires et maintient un niveau raisonnable de services aux parlementaires et au personnel. L'état financier ci-joint indique des économies réelles de 21 500 \$ sur un budget total de 12 986 800 \$ pour l'année financière 2007-2008. Cela comprend 600 \$ au programme Allocations des parlementaires et comités, 3 100 \$ au programme Bureau de l'Assemblée législative et 17 800 \$ au programme Chefs des partis politiques enregistrés.

La Chambre siège pendant 79 jours en tout au cours de l'année financière 2007-2008, par rapport à 66 jours en 2006-2007 et à 42 jours en 2005-2006. Le budget annuel de l'Assemblée législative prévoit les dépenses et allocations liées à environ 40 jours de séance au cours de l'année financière ; par conséquent, un financement additionnel est nécessaire pour l'année financière 2007-2008. Un budget supplémentaire se chiffant à 689 000 \$ est approuvé pour financer les jours de séance additionnels de l'année financière 2007-2008 ainsi que les dépenses découlant des travaux de réparation du plafond des antichambres de l'édifice de l'Assemblée législative. En outre, un budget supplémentaire de 500 000 \$ au titre du compte de capital du ministère de l'Approvisionnement et des Services pour 2007-2008 est approuvé afin de couvrir les coûts additionnels liés aux travaux de réparation et de restauration de l'édifice de l'Assemblée législative.

Le processus budgétaire de l'Assemblée législative pour l'année financière 2008-2009 présente encore un autre défi en ce sens qu'il faut prévoir un budget afin de donner suite aux recommandations contenues dans le *Rapport de la Commission d'examen de la rémunération parlementaire* et obtenir du financement pour les travaux de réparation et de restauration de l'édifice de

l'Assemblée législative. L'Assemblée législative doit relever le défi de maintenir à un niveau raisonnable les services fournis aux parlementaires, au personnel et à la population, ainsi que d'assurer des services de soutien aux hauts fonctionnaires mandatés par la loi qui relèvent de l'Assemblée. En outre, les frais et le niveau d'activités augmentent dans des domaines tels que la traduction, l'interprétation, la télédiffusion et l'enregistrement des délibérations de la Chambre et des comités de l'Assemblée législative. Un budget de fonctionnement global de 12 146 000 \$ est approuvé pour l'Assemblée législative pour l'année financière 2008-2009. Un budget de capital se chiffant à 1 975 000 \$ afin de poursuivre les travaux de réparation et de rénovation de l'édifice de l'Assemblée législative est également approuvé et incorporé au compte de capital de 2008-2009 du ministère de l'Approvisionnement et des Services.

II. Service des ressources humaines

Aperçu

Le Service des ressources humaines assume notamment les responsabilités suivantes :

- * Administration du personnel
 - Participer au processus de recrutement et voir à la classification, à la rémunération et aux avantages sociaux convenables au moyen de la tenue à jour des dossiers de la paye et du personnel.
 - Mettre en application et communiquer au personnel les changements en matière de politiques et d'avantages sociaux.
- * Perfectionnement des ressources humaines
 - Faciliter la formation du personnel pour permettre à ce dernier de se perfectionner sur le plan professionnel et d'appliquer ses capacités à la poursuite d'objectifs organisationnels et personnels.
- * Politiques relatives au personnel
 - Élaborer, maintenir et documenter des politiques relatives au personnel conformément au Système de manuel d'administration de la province, aux décisions du Comité d'administration de l'Assemblée législative et au milieu particulier de l'Assemblée législative. Veiller à communiquer correctement au personnel les politiques visant les ressources humaines.

Faits saillants du Service des ressources humaines

En application des dispositions de la *Loi sur l'Assemblée législative*, l'indexation annuelle de l'indemnité des parlementaires est fondée sur la variation moyenne sur trois années du salaire hebdomadaire moyen des employés au Nouveau-Brunswick. Le personnel traite une augmentation de 3,50 % de l'indemnité annuelle et de l'allocation pour dépenses des parlementaires, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Des dispositions analogues de la *Loi sur le Conseil exécutif* exigent un rajustement similaire des traitements versés aux membres du Conseil exécutif. Le personnel de la Section des finances et des ressources humaines traite les augmentations pour les ministres et les autres parlementaires et apporte les rajustements nécessaires.

Les recommandations contenues dans le *Rapport de la Commission d'examen de la rémunération parlementaire 2007* sont approuvées en vue d'être mises en vigueur le 1^{er} avril 2008. Les recommandations ont une incidence sur les indemnités des 55 parlementaires ainsi que sur celles des parlementaires ayant des tâches additionnelles au titre de la *Loi sur l'Assemblée législative* (président, vices-présidents, chef de l'opposition officielle, whips, présidents des caucus, etc.) et de la *Loi sur le Conseil exécutif* (premier ministre et 19 ministres). Le personnel de la Section des finances et des ressources humaines traite les changements et les augmentations ainsi que les rajustements nécessaires.

La charge de travail du personnel augmente de façon importante par suite de la démission de deux parlementaires au cours de l'année, d'une élection partielle qui a suivi, du changement de chef de l'opposition officielle le 18 octobre 2008 et d'un remaniement ministériel entré en vigueur le 12 novembre 2008, ce qui donne lieu à 10 changements touchant trois nouveaux ministres et une nouvelle vice-présidente. En conséquence, il faut entre autres s'occuper de l'administration de la fermeture et de l'ouverture de bureaux de circonscription, de changements au niveau des effectifs et de l'application des changements liés à la paye.

De plus, les responsabilités liées à InfoSource, le répertoire en ligne du gouvernement, et ajoutées en 2007 sont enregistrées et simplifiées où c'est possible. Les responsabilités comprennent la conservation et la mise à jour des listes et des bases de données sur les parlementaires, le personnel de l'Assemblée législative et le personnel du bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, du bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances au Nouveau-Brunswick, du commissariat aux langues officielles et du bureau du contrôleur du financement

politique (jusqu'à son fusionnement pour devenir Élections Nouveau-Brunswick). La plupart des données sont similaires à celles utilisées à des fins liées aux ressources humaines et à la paye et doivent être diffusées selon la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Le bureau du greffier dispense un service de la paye à l'intention du personnel des bureaux de circonscription des parlementaires, selon lequel les membres du personnel de ces bureaux sont payés aux deux semaines par l'intermédiaire du Système d'information des ressources humaines du Nouveau-Brunswick. La Section des finances et des ressources humaines du bureau du greffier assume la responsabilité de l'entrée en service, du versement de la paye aux deux semaines, des cessations d'emploi et des documents connexes, ainsi que de la facturation ultérieure au titre de l'allocation de bureau de circonscription de chaque parlementaire. En 2008, en moyenne, 38 membres du personnel des bureaux de circonscription sont rémunérés au moyen du programme du service de la paye à l'intention des parlementaires.

En tout, 37 étudiantes, étudiants et autres sont employés en application du programme Stage d'emploi étudiant pour demain (SEED) et d'autres programmes gérés par la Section des finances et des ressources humaines. Les responsabilités comprennent notamment la coordination des programmes d'emploi ainsi que de l'entrée en service (établissement de la feuille de paye et avis d'embauche), du paiement (inscriptions hebdomadaires de la feuille de temps) et de la cessation d'emploi (retrait de la feuille de paye et délivrance du relevé d'emploi) pour chaque employé correspondant. Les étudiants et étudiantes incluent 12 pages pour la session de 2007-2008 et 4 guides pour la saison touristique de 2008.

En 2008, le personnel de la Section des finances et des ressources humaines traite les augmentations visant le coût de la vie attribuées le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre, ce qui touche 89 postes en tout. Le personnel traite également les augmentations liées au rajustement de l'indemnité du groupe de niveau supérieur à compter du 1^{er} avril 2008, les augmentations au mérite pour les employés et les reclassifications de postes, et il prend part aux entrevues de sélection et au recrutement de 13 nouveaux employés à plein temps, de 4 guides et de 12 pages pour le Bureau de l'Assemblée législative. Le personnel continue de traiter des demandes d'achat de service ouvrant droit à pension par suite de changements apportés en 2004 à la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* relativement à des périodes admissibles de service gouvernemental qui pourraient être admises comme ouvrant droit à pension aux termes de la loi.

Sommaire financier de l'Assemblée législative

*pour l'année terminée le 31 mars 2008
(en milliers de dollars)*

	<i>Budget</i>	<i>Réel</i>
<i>Allocations des parlementaires et comités</i>		
Allocations des parlementaires	7 773,2	7 792,2
Comités parlementaires	284,0	264,4
Total partiel	8 057,2	8 056,6
<i>Bureau de l'Assemblée législative</i>		
Bibliothèque de l'Assemblée législative	435,0	434,3
Bureau du greffier (y compris le cabinet du président)	1 510,0	1 509,7
Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts	125,0	123,6
Bureau du hansard	510,0	509,7
Traduction des débats	668,0	667,6
Total partiel	3 248,0	3 244,9
<i>Bureaux des parlementaires des partis politiques enregistrés</i>		
Bureau des député(e)s du gouvernement	645,9	645,4
Bureau de l'opposition officielle	1 035,7	1 018,4
Total partiel	1 681,6	1 663,8
<i>Total : Assemblée législative</i>	12 986,8	12 965,3

Effectif de l'Assemblée législative

	Permanent	Élu	De session	Salarié	Programme du service de la paye
<i>Bureau du greffier</i>					
Soutien à la Chambre et aux comités	5	0	0	0	0
Administration générale	3	0	0	3	0
Finances et ressources humaines	5	0	0	0	0
Technologie	2	0	0	0	0
Sergent d'armes et sécurité	3	0	7	19	0
Cabinet du président	2	0	0	0	0
<i>Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts</i>					
	4	0	0	0	0
<i>Bibliothèque de l'Assemblée législative et Services de recherche</i>					
	7	0	0	4	0
<i>Bureau du hansard</i>					
	10	0	0	0	0
<i>Traduction des débats</i>					
	11	0	0	1	0
<i>Bureau des député(e)s du gouvernement</i>					
	8	0	0	4	0
<i>Bureau de l'opposition officielle</i>					
	14	0	0	13	0
<i>Pages et guides (étudiants)</i>					
	0	0	13	4	0
<i>Parlementaires</i>					
	0	55	0	0	40
TOTAL	74	55	20	48	40

Services de protocole, de sécurité et d'accueil

Daniel Bussières, sergent d'armes

Les projets d'immobilisations continuent d'être prioritaires tout au long de 2008. En avril, les travaux s'amorcent pour la troisième étape de la restauration et du revêtement de cuivre de l'édifice historique de l'Assemblée législative. Cette étape du projet de restauration, amorcé en 2006, comprend le remplacement par du cuivre des combles mansardés en métal sur les côtés de l'édifice ainsi que la restauration de la maçonnerie en grès et en granit.

Les travaux de restauration et de réparation des plafonds en plâtre à l'intérieur de l'édifice se poursuivent pendant l'automne et sont achevés en novembre. Les plafonds de plusieurs pièces de l'Assemblée législative, y compris le bureau du sergent d'armes (pièce 19), l'antichambre du gouvernement (pièce 15), les salles de réunion 47 et 48 et le bureau du greffier adjoint (pièce 46), sont achevés à temps pour l'ouverture de la session le 25 novembre 2008.

Visiteurs de marque

L'Assemblée législative accueille de nombreux dignitaires au cours de l'année, incluant les personnes suivantes :

S.E. Smail Benamara,
ambassadeur d'Algérie au Canada ;

M. Abdelghani Amara,
consul général de l'Algérie, à Montréal ;

M^{me} Godelieve Van Den Bergh
consule générale de Belgique, à Montréal ;

S.E. Dorian Prince, chef de délégation et
ambassadeur de l'Union Européenne au Canada ;

S.E. Djoko Hardono, ambassadeur de la
République d'Indonésie au Canada ;

S.E. Musaed Rashed A. Al-Haroun,
ambassadeur du Koweït au Canada ;

S.E. Tomaz Kunstelj,
ambassadeur de la République de Slovénie.

Plan d'urgence en cas d'inondation

Au printemps de 2008, la crue des eaux du fleuve Saint-Jean atteint des niveaux presque records. À Fredericton, la crue atteint 8,33 m, ce qui s'approche du record de 8,63 m établi en 1973. Des rencontres en vue de se préparer aux inondations ont lieu plusieurs semaines avant que la crue atteigne son niveau maximum. Un plan d'urgence, élaboré en prévision d'une inondation possible, est mis en vigueur. L'Assemblée législative ajourne ses travaux le 30 avril, deux jours plus tôt que ce qui était prévu,

et la décision est prise d'évacuer les lieux. Des sacs de sable entourent l'Assemblée législative tandis que la crue des eaux menace d'inonder le sous-sol de l'Assemblée législative et les édifices connexes. Le matériel de diffusion télévisuelle est démonté et sorti ainsi que les appareils électro-ménagers et le matériel de la cafétéria de l'Assemblée législative. La bibliothèque de l'Assemblée législative déménage les livres et les documents délicats du sous-sol de l'Assemblée. Parmi les documents déménagés se trouvent de vieux journaux et de vieux atlas des années 1800, qui sont peut-être les derniers documents du genre dans la province.

Dans les 30 heures suivant la décision de procéder à l'évacuation en raison de l'inondation du tunnel abritant les services essentiels, le courant est interrompu dans l'Édifice ministériel, l'ancien édifice du ministère de l'Éducation et les édifices de l'Assemblée. Tous les édifices, y compris celui des publications gouvernementales ainsi que les maisons Jewett et Edgecombe, sont évacués jusqu'à nouvel ordre. Des locaux au quartier général de la Division J de la GRC sont retenus comme lieu de rechange pour des rencontres possibles de l'Assemblée législative au cas où les installations actuelles seraient inutilisables en raison de dommages causés par l'inondation.

Le bureau du greffier déménage dans une résidence vide sur le campus de UNB, où il exerce ses activités pendant une semaine et demi. Un personnel réduit demeure sur les lieux afin de limiter les dommages causés par l'inondation en installant des sacs de sable, en faisant de la surveillance et en pompant l'eau à l'extérieur. Par suite de la décontamination et de l'inspection des services essentiels, la plupart des membres du personnel reprennent le travail le 8 mai. Dans l'ensemble, l'édifice a subi peu de dommages en raison de l'inondation, puisque les pompes installées ont réacheminé le gros des eaux en crue. Cependant, les bouleversements causés par le déménagement des documents entreposés, des livres, du matériel technique, des meubles et des appareils électro-ménagers coûtent cher et demandent beaucoup de main-d'oeuvre.

Colloque législatif pour élèves

Le 19^e colloque législatif annuel pour élèves se déroule les 25, 26 et 27 avril comme il avait été prévu, malgré des préoccupations quant à une

annulation possible à la dernière minute en raison de l'inondation. Cependant, la crue des eaux demeure stable assez longtemps pour permettre la tenue d'un colloque réussi. Plus de 50 élèves participent. Ils entendent les exposés de divers conférenciers invités, y compris le premier ministre et le chef de l'opposition officielle. Les élèves participent aussi à des ateliers, à l'élaboration d'une mesure législative ainsi qu'à la rédaction de déclarations et de motions émanant des députés. Le dernier jour, ils participent à un Parlement jeunesse mené par le président de la Chambre et coordonné par les greffiers parlementaires. Le sergent d'armes, plusieurs pages, du personnel du hansard et des interprètes sont aussi présents. Le programme est ouvert aux élèves de 11^e et 12^e année du Nouveau-Brunswick.

Masse

La masse du Nouveau-Brunswick, faite d'argent massif doré, est le symbole de l'autorité parlementaire. Elle a été présentée à l'Assemblée législative en 1937, pendant l'année du couronnement du roi George VI, par l'hon. Murray MacLaren, lieutenant-gouverneur de la province. En 2001 et en 2008, des réparations sont effectuées aux fissures profondes sur la hampe de la masse. En 2001, après avoir consulté un orfèvre local et avoir communiqué avec d'autres provinces, il est déterminé que Henry Birks and Sons, à Saint John, est la compagnie la plus compétente pour exécuter les réparations nécessaires. La sergente d'armes apporte la masse à Saint John afin de faire faire un devis. Le contrat est par la suite adjugé à Morton-Parker et comprend ce qui suit : réparation de la fissure, plaquage en or, ponçage, polissage et changement de la doublure du coffret. Dans les dernières années, il devient apparent que la masse a encore besoin d'être restaurée et réparée, puisque de petites fissures apparaissent dans les joints de la hampe. Le 8 août 2008, le sergent d'armes apporte la masse au magasin Birks à Saint John, d'où elle est envoyée à Birks à Montréal, pour être réparée. La masse est soudée de nouveau et renvoyée au Nouveau-Brunswick en novembre. Il faudra faire une deuxième fois le placage en or, le ponçage et le polissage pour couvrir les restaurations effectuées en 2008. Afin de prévenir d'autres dommages, la masse sera moins utilisée dans l'avenir.

Divers

Le 25 septembre, la Commission de la capitale provinciale du Nouveau-Brunswick lance l'activité de la marche avec le premier ministre et les

parlementaires, qui démarre sur les terrains de l'Assemblée législative. Plus de 2 150 élèves de 68 écoles de la région de la capitale rencontrent le président de la Chambre Roy Boudreau, le premier ministre Shawn Graham, le chef de l'opposition David Alward et de nombreux parlementaires, ministres, maires, chefs et conseillers sur les terrains de l'Assemblée législative. Accueilli par l'aînée Gwen Bear, le groupe comprend des élèves et des membres du personnel enseignant des trois peuples fondateurs et de diverses écoles de la région de la capitale. Les participants marchent à partir de l'Assemblée législative et dans la zone verte le long du fleuve, traversent l'ancien pont de la voie ferrée et reviennent au point de départ. À leur retour, ils sont accueillis avec de l'eau et des pommes fraîches du Nouveau-Brunswick. Plus de 100 bénévoles participent, y compris des soldats de BFC Gagetown, des membres des quatre Y'S Men Club de la capitale, des joueurs de rugby, hommes et femmes, de St. Thomas University, ainsi que des membres des services d'incendie et de police. La marche, qui avait été prévue pour le début mai, avait été reportée en raison de la crue des eaux du fleuve Saint-Jean.

Le 4 octobre, les Guides du Canada au Nouveau-Brunswick tiennent leur cérémonie annuelle de remise de la fourragère du Canada à la Chambre de l'Assemblée législative. Cette année, 43 jeunes femmes de partout dans la province se réunissent à l'Assemblée législative pour recevoir la fourragère du Canada des mains du lieutenant-gouverneur Herménégilde Chiasson. La fourragère du Canada est le prix le plus prestigieux que peut remporter les filles de la catégorie exploratrices (filles de 12 à 14 ans). Remporter la fourragère du Canada permet aux filles de rencontrer d'autres personnes, d'apprendre de belles choses sur elles-mêmes et leurs capacités, d'appliquer leurs techniques de leadership et de faire changer les choses dans leur collectivité. L'Assemblée législative est remplie de parents et d'amis des jeunes femmes qui reçoivent leur fourragère.

La cérémonie de 2008 des prix de reconnaissance du conseil du Nouveau-Brunswick des scouts, de Scouts Canada, a lieu à l'Assemblée législative le 1^{er} novembre. L'hon. Herménégilde Chiasson, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, aidé du commissaire en chef de Scouts Canada, Glenn Armstrong, présente les divers prix décernés aux jeunes et aux adultes. La cérémonie se déroule dans la Chambre historique de

l'Assemblée législative, et une réception a ensuite lieu à l'Ancienne Résidence du gouverneur.

La cérémonie annuelle de nomination des conseillers de la reine a lieu le 22 novembre à la Chambre de l'Assemblée législative. L'honneur est conféré à des avocats chevronnés afin de souligner leur engagement aux principes de la profession juridique et leur apport à leurs collectivités. Au plus, 1 % des membres du Barreau peuvent être nommés conseillers de la reine au cours d'une année. Cette année, 11 récipiendaires sont reconnus pour leur apport important à la pratique du droit : David R. Ames, de St. Stephen ; Anne E. Bertrand, de Fredericton ; Norman J. Bosse, de Saint John ; Michel Doucet, de Dieppe ; Peter R. Forestell, de Saint John ; John D. Laidlaw, de Saint John ; Terrence J. Morrison, de Fredericton ; M. Elizabeth Nicholas, de Fredericton ; Brent D. Theriault, de Bathurst ; Daniel R. Theriault, de Fredericton ; Peter M. Wright, de Moncton.

Illumination de l'arbre de Noël

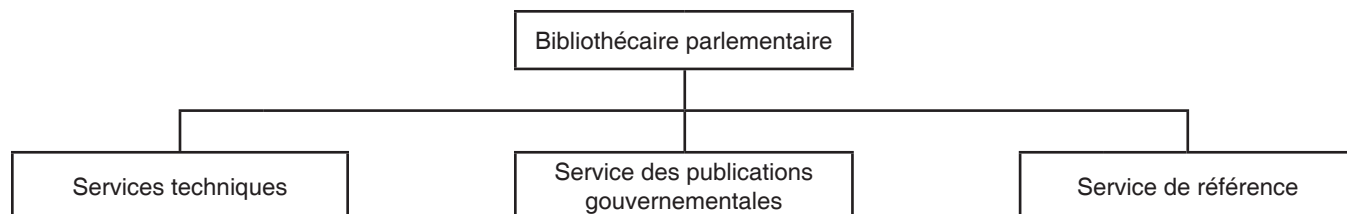
La cérémonie annuelle d'illumination de l'arbre de Noël a lieu le 5 décembre sur les terrains devant l'Assemblée législative. Des centaines de personnes bravent le temps froid pour profiter du divertissement musical, des rafraîchissements et de la visite du Père Noël. Parmi les personnalités présentes, on retrouve le lieutenant-gouverneur Herménégilde Chiasson, le président de l'Assemblée Roy Boudreau, le premier ministre Shawn Graham, le chef de l'opposition David Alward, le député de York Carl Urquhart et l'aumônier Keith Joyce. L'arbre est allumé par le député de Fredericton-Silverwood Rick Miles et son fils Jack. Des agents et des gardiens du parc provincial Mactaquac servent du cidre chaud et du chocolat chaud, et les guides du secteur de Fredericton distribuent des bougies et des friandises. Le divertissement est assuré par la chorale senior de l'église unie St. Paul et la chorale de l'école de la rue Priestman. À la fin du décompte, les milliers de lumières de Noël qui ornent le sapin baumier d'une hauteur de 9 m sont allumées.



La cérémonie annuelle d'illumination de l'arbre de Noël a lieu le 5 décembre sur les terrains devant l'Assemblée législative. Des centaines de personnes bravent le temps froid pour profiter du divertissement musical, des rafraîchissements et de la visite du Père Noël. Parmi les personnalités présentes, on retrouve le lieutenant-gouverneur Herménégilde Chiasson, le président de l'Assemblée Roy Boudreau, le premier ministre Shawn Graham, le chef de l'opposition David Alward, le député de York Carl Urquhart et l'aumônier Keith Joyce. L'arbre est allumé par le député de Fredericton-Silverwood Rick Miles et son fils Jack.

Bibliothèque de l'Assemblée législative

Kenda Clark-Gorey, bibliothécaire parlementaire



Mandat

En application de la *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative*, la bibliothèque de l'Assemblée législative est principalement destinée aux députés de l'Assemblée législative et aux personnels des ministères afin de leur permettre de mieux servir la population du Nouveau-Brunswick. La bibliothèque de l'Assemblée législative peut, par voie de don, legs, emprunt ou achat, acquérir les livres, périodiques, journaux, films ou publications susceptibles de servir aux députés de l'Assemblée législative ou aux personnels des ministères dans l'exercice de leurs fonctions.

La bibliothèque de l'Assemblée législative est désignée comme étant la bibliothèque officielle aux fins de dépôt des publications officielles du Nouveau-Brunswick. L'Imprimeur de la Reine doit déposer à la bibliothèque de l'Assemblée législative quatre exemplaires de chaque publication officielle que le bureau imprime. Sous réserve des dispositions liées au dépôt de documents officiels par l'Imprimeur de la Reine, les ministères doivent déposer à la bibliothèque de l'Assemblée législative quatre exemplaires de chaque publication officielle qu'ils impriment ou font imprimer dans les 30 jours de l'impression.

La bibliothèque de l'Assemblée législative a élargi son mandat afin d'obtenir toutes les publications officielles en ligne ou purement numériques du Nouveau-Brunswick. Un dépôt d'archives des publications électroniques officielles du Nouveau-Brunswick est créé pour permettre le téléchargement d'un choix de ces publications afin de les conserver à long terme et d'y améliorer l'accès. Il faut noter que la bibliothèque conserve aussi une collection imprimée de toutes les publications officielles. Un important défi depuis quelques années est l'adaptation à la complexité croissante du travail à la bibliothèque en raison de l'expansion rapide des ressources d'information électroniques. En tant que dépositaire officiel des publications officielles du Nouveau-Brunswick, la bibliothèque de l'Assemblée législative continue

d'insister sur l'importance de produire des exemplaires imprimés des publications officielles, en plus des versions sur Internet. La bibliothèque recommande que des exemplaires imprimés continuent d'être accessibles aux générations futures et aux membres actuels du public qui n'ont peut-être pas d'ordinateur.

La bibliothèque s'efforce de servir les parlementaires, le personnel, les fonctionnaires et le public d'une manière efficace et flexible. Toutes les demandes de renseignements sont traitées de façon confidentielle et d'une manière non partisane. La bibliothèque est accessible 24 heures sur 24 par téléphone, par télécopieur et par courriel, et ses heures d'ouverture sont de 8 h 15 à 17 h, cinq jours par semaine. Lorsque la Chambre tient séance, la bibliothèque reste ouverte en soirée jusqu'à la levée de la séance.

Faits saillants

À la mi-avril, la menace d'une inondation oblige le personnel de la bibliothèque de l'Assemblée législative à examiner le plan d'urgence de la bibliothèque. À mesure que le niveau de l'eau monte, il est décidé de mettre en boîte les documents importants du Nouveau-Brunswick, tels que des microfilms, des publications en série et des répertoires des villes, et de les sortir du sous-sol de la bibliothèque. Au fil des jours, il est prévu que le niveau de l'eau égalera ou dépassera celui de 1973, où la plus grande partie du centre-ville de Fredericton a été inondée et le sous-sol de la bibliothèque s'est retrouvé sous cinq pieds d'eau, selon des documents trouvés dans les Archives provinciales. Il est décidé le 29 avril de mettre en boîte d'autres documents importants qui se trouvent au sous-sol et de les déménager à un endroit plus élevé. Parmi les documents est la deuxième série des ouvrages de la Collection néo-brunswickoise, la partie de la collection principale qui se trouve au sous-sol et une partie de l'ancienne collection de référence. Quant à l'édifice des publications gouvernementales, la question de savoir si l'édifice a été inondé en 1973 demeure sans réponse. En

conséquence, il est décidé de mettre en boîte certaines parties de la collection et de les déménager. Les déménageurs et le personnel de la bibliothèque passent la majeure partie de deux jours à mettre en boîte tous les documents et à les transporter à l'entrepôt. À 23 h 30, le 30 avril, lorsque les déménageurs mettent les dernières boîtes sur les camions, les intersections entourant le complexe de l'Assemblée législative sont inondées. Le matin du 1^{er} mai, une grande partie du centre-ville de Fredericton est inondée. Heureusement, la crue s'arrête juste au-dessous du niveau de 1973 et il ne pleut pas pendant plusieurs jours. Par conséquent, le sous-sol de la bibliothèque principale n'est pas inondé, et l'édifice des publications officielles ne reçoit que deux ou trois pouces d'eau à un endroit. Les autres parties du complexe ne sont pas aussi chanceuses, car le courant est coupé, et le personnel de la bibliothèque ne peut rentrer au travail que sept jours plus tard. Les préparatifs pour l'inondation représentent tout un exploit, mais remettre tous les documents à leur place s'avère encore plus difficile. En conséquence, l'aménagement et le stockage des documents dans le sous-sol sont modifiés. C'est toute une expérience d'apprentissage. Le personnel de la bibliothèque espère que la prochaine grande inondation ne se produira pas avant au moins 35 ans.

Le 27 novembre, la bibliothèque est l'hôte d'une réception pour les parlementaires et le personnel de l'Assemblée législative. La réception vise à souligner le début de la troisième session de la 56^e législature. L'activité est, encore une fois, très courue.

En mars, le dernier volume de l'ensemble de *Birds of America* d'Audubon, qui appartient à la bibliothèque, revient de l'Institut canadien de conservation, où il a fait l'objet de travaux pendant plusieurs années. L'ensemble de volumes est hébergé actuellement aux Archives provinciales en attendant la construction d'une nouvelle vitrine. Vers la fin de l'automne, les volumes d'Audubon éveillent l'intérêt des médias. Un article paraît le 1^{er} novembre dans les deux journaux provinciaux, soit le *Telegraph-Journal* et le *Times & Transcript*. Lorsque l'article paraît dans la province, Canwest Publishing en prend connaissance et fait des entrevues avec la bibliothécaire parlementaire et des personnes qui ont participé aux travaux sur les volumes à l'Institut canadien de conservation, à Ottawa. Les entrevues donnent lieu à des articles dans le *Edmonton Journal* et le *Vancouver Sun*.

Le service de télévision de l'Assemblée législative, exploité conjointement par l'Assemblée législative et Rogers Communications Inc., produit une émission sur la bibliothèque de l'Assemblée législative. L'émission comprend plusieurs photographies et du texte exposant l'historique de la bibliothèque et de ses collections ainsi que les services qui sont actuellement offerts. L'émission dure environ 15 minutes et elle est diffusée plusieurs fois.

Développement des collections

La bibliothèque de l'Assemblée législative est très ouverte aux suggestions concernant des livres et d'autres documents qui pourraient être acquis pour améliorer ses collections. Au cours de la dernière année, de nombreuses acquisitions sont faites grâce aux suggestions judicieuses des parlementaires et du public.

La Collection néo-brunswickoise de la bibliothèque de l'Assemblée législative est un élément important du patrimoine du Nouveau-Brunswick et une ressource incroyable pour la province. En 2008, des maisons d'édition du Nouveau-Brunswick et de nombreux auteurs d'ouvrages publiés à titre privé sont encore une fois invités à faire don de leurs livres. Très souvent, la bibliothèque peut donner un reçu officiel pour de tels dons. Un grand nombre d'auteurs et de maisons d'édition acceptent l'idée. Des dons de livres sont aussi reçus de la part d'usagers de la bibliothèque et de diverses associations.

La bibliothèque de l'Assemblée législative est reconnaissante envers les particuliers, les maisons d'édition et les associations suivants, qui ont fait don de livres au cours de la dernière année :

Particuliers

Charles Allain
Shawn DeLong
G.A. Fierheller
Alice Finnamore
Chok C. Hiew
L'hon. Jason Kenney, ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme
Elizabeth Weir
F.J. Weissenhorn
Jean Weissenhorn DeLong

Maisons d'édition et associations

Alberta Law Reform Institute
Bibliothèque du Parlement
Bureau du protocole du Nouveau-Brunswick
Département d'économie de l'Université du Nouveau-Brunswick, à Fredericton
Droits et Démocratie, à Montréal, au Québec
Les Éditions de la Grande Marée
The Fraser Institute
Fredericton Chamber of Commerce
Goose Lane Editions

La bibliothèque de l'Assemblée législative est reconnaissante de l'argent reçu du Fonds en fiducie du vicomte Bennett. La subvention permet à la bibliothèque d'acquérir un certain nombre de publications du Nouveau-Brunswick qui témoignent du patrimoine intellectuel de la province. Parmi les ouvrages acquis figurent *Université du Collège St-Joseph*, 1903 ; *Report of the One Hundred and Thirteenth Annual Session of the Right Worshipful Provincial Grand Orange Lodge of New Brunswick*, 1957 ; *Constitution and Rules of MONCTON CLUB Ltd.*, 1932, et *By-laws, Rules and Regulations of the Municipality of Westmorland*, 1901. Sans la généreuse subvention, l'achat de ces ouvrages précieux du Nouveau-Brunswick aurait été impossible.

La collection de périodiques est l'une des plus en demande à la bibliothèque. En 2008, la bibliothèque de l'Assemblée législative ajoute à sa déjà vaste collection un certain nombre de nouveaux périodiques ainsi que deux journaux. Les nouveaux journaux sont *KV STYLE* et *La Voix du Restigouche*. En ce qui a trait aux périodiques, *Mieux-Être*, *PCWorld*, *Archivaria* et *ZOOMER* s'ajoutent aux nouveautés.

Service de référence

L'équipe de référence demeure occupée au cours de l'année. Le personnel répond à environ 1 900 questions de référence et demandes liées au hasard. Les questions de référence portent sur une vaste gamme de sujets, celles visant à repérer des lois, des amendements et des règlements étant les plus courantes. Le nouveau processus d'acheminement à la bibliothèque des demandes liées au hasard multiplie le nombre de demandes.

La bibliothèque est abonnée à plusieurs bases de données électroniques qui sont consultées quotidiennement. La base de données Infomart s'avère indispensable pour la recherche d'articles de journaux précis à l'intention de la clientèle. Infomart est aussi pratique pour la recherche de tout document écrit sur un sujet en particulier dans certains journaux. Les bases de données Ebsco, qui contiennent des sources consultables de périodiques en texte intégral, sont aussi très utiles pour effectuer des recherches ponctuelles pour la clientèle sur un sujet précis ou dans un périodique en particulier.

Les bases de données créées à l'interne continuent d'être consultées quotidiennement par le personnel et la clientèle de la bibliothèque. L'effort déployé pour la mise à jour de ces bases de données en vaut vraiment

le temps investi. Ces bases de données comprennent les biographies des parlementaires, les biographies des femmes députées, les premiers discours, l'histoire des élections, les coupures de presse et les questions de référence.

Marketing et sensibilisation

Le personnel de la bibliothèque continue de mieux faire connaître celle-ci et de tisser des liens plus étroits avec sa clientèle la plus importante, à savoir les 55 parlementaires provinciaux du Nouveau-Brunswick. Un grand nombre d'entre eux y font régulièrement un tour en matinée, avant la séance, pour lire le numéro le plus récent de leur quotidien local. D'autres s'y arrêtent brièvement pour emprunter des périodiques ou d'autres documents. De nombreux parlementaires et membres du personnel se servent du Service de référence de la bibliothèque pour les aider dans leurs recherches sur des questions d'actualité dont la Chambre est saisie.

Une séance d'information est offerte aux pages au début de la session. Ils apprennent où certains documents se trouvent dans la bibliothèque et la bonne procédure pour obtenir des documents lorsque les parlementaires en ont besoin à la Chambre.

Plusieurs visites guidées sont offertes à divers groupes au cours de l'année. Parmi ces groupes figurent les guides touristiques, des directions de divers ministères, des délégations et des groupes de touristes, des membres de la délégation participant à la conférence annuelle de l'Association canadienne des journaux des débats (Hansard), des étudiants de français langue seconde et plusieurs établissements d'enseignement. Pendant les visites, les groupes reçoivent des renseignements à propos de la bibliothèque et de ses services, et ils regardent de nombreuses expositions montées par le personnel de la bibliothèque.

Pour ce qui est des publications, la bibliothèque de l'Assemblée législative en fait régulièrement paraître plusieurs, qui sont envoyées aux parlementaires et à d'autres employés du gouvernement.

La *Liste de contrôle des publications du gouvernement du Nouveau-Brunswick* est accessible en format PDF sur le site Web de la bibliothèque à l'adresse suivante : <<http://www.gnb.ca/legis/leglibbib/publications/publications-f.asp>>.

Des copies papier de la *Liste sélective d'acquisitions* sont envoyées quatre fois par année aux parlementaires et au personnel parlementaire. Une version électronique de cette liste d'acquisitions est aussi envoyée par

courriel à tous les employés du gouvernement du Nouveau-Brunswick. La version envoyée par courriel contient des notes additionnelles ou des mises à jour qui mettent l'accent sur un service de la bibliothèque (par exemple les publications gouvernementales) ou un aspect de sa collection (par exemple les biographies) ainsi qu'un choix restreint d'entrées dans la liste d'acquisitions qui sont susceptibles d'intéresser le personnel d'un ministère en particulier. La mesure continue de connaître un grand succès.

La publication *Table des matières des périodiques* est envoyée aux parlementaires 10 fois par année. Elle comporte une page titre qui détaille certains articles tirés de la table des matières des périodiques dans la collection et qui informe le lecteur ou la lectrice sur les thèmes traités dans les documents périodiques. La rétroaction est positive, et les articles mentionnés font l'objet de beaucoup de demandes.

Le site Web de la bibliothèque de l'Assemblée législative comprend un présentoir virtuel. Chaque mois, des membres du personnel choisissent à la bibliothèque un certain nombre de nouveaux livres, dont la jaquette est reproduite sur le site Web. Pour connaître des détails sur un livre, la clientèle n'a qu'à placer le curseur sur le livre choisi ou à cliquer sur le lien qui mène directement au catalogue pour en apprendre davantage ou pour le commander, si elle le souhaite.

Au cours de l'année écoulée, la bibliothèque de l'Assemblée législative monte plusieurs expositions dans le complexe de l'Assemblée législative. Celles-ci portent notamment sur les sujets suivants : le patrimoine musical du Nouveau-Brunswick, l'énergie renouvelable, les emblèmes patrimoniaux de Heritage Trust, l'Association canadienne des journaux des débats (Hansard) et les ouvrages de Noël qui se trouvent à la bibliothèque. Les expositions de livres suscitent généralement de l'intérêt pour le sujet en question de la part des gens qui visitent, et il en résulte des discussions et de l'intérêt à propos des documents. Souvent, au terme d'une exposition, les documents exposés font l'objet d'une demande d'emprunt.

Publications gouvernementales

Plus de 85 documents électroniques sont ajoutés cette année au dépôt de documents électroniques de la bibliothèque.

L'émondage sélectif se poursuit dans la grande collection, maintenant statique, de documents du gouvernement du Canada qui ne figurent pas au

catalogue. Le département des publications officielles de la bibliothèque Harriet Irving est le principal bénéficiaire de la rationalisation. Nous sommes en mesure de remplacer certains documents de sa collection de documents du gouvernement canadien qui sont perdus et d'offrir à la bibliothèque universitaire des éditions précédentes qui ne figurent pas dans la collection mais qui devraient peut-être y figurer. Dans quelques cas, certains ouvrages, qui semblent trop rares ou précieux quant au contenu pour les jeter, sont offerts à d'autres bibliothèques au Canada. Ainsi, selon les estimations, plus de 100 ouvrages de notre collection ont fait l'objet d'un tel « don ».

Initiatives

En raison du grand nombre de livres dans la chambre forte principale de la bibliothèque qui ne figurent pas au catalogue ou ne sont pas identifiés, il est décidé de créer des notices catalographiques qui indiquent leur emplacement dans la chambre forte. Étant donné que les livres sont sortis aux fins du projet, il est décidé de les nettoyer avant de les remettre sur les rayons. En outre, des recherches sont effectuées pour établir la valeur de chaque livre.

La bibliothèque lance cette année un certain nombre de projets et initiatives électroniques afin d'accroître la productivité du personnel et d'offrir à la clientèle l'accès électronique à d'autres informations. Voici les projets en question.

1. **Création d'une base de données sur l'historique des élections** : Les résultats des élections depuis 1984 sont transférés du document déjà créé par la bibliothèque à une base de données. Le nouveau format électronique permet au personnel de visionner les résultats de toutes les circonscriptions pour des élections précises, l'historique complet d'une circonscription en particulier ou les résultats d'une personne pour toutes les élections auxquelles elle s'est présentée. La base de données n'est interrogeable actuellement que par le personnel de la bibliothèque ; l'intention est de donner au public l'accès à la base de données au moment du lancement du nouveau site Web de la bibliothèque. Les travaux sont en cours en vue d'ajouter à la base de données les résultats des élections de 1784 à 1984.
2. **Transformation de l'outil de gestion des bases de données Bouquineur, une application bureautique de la bibliothèque, en une application complètement Web** : À l'automne, les travaux sont achevés en vue de convertir en une application Web l'outil adapté de gestion des bases de données de la bibliothèque, Bouquineur. De nouveaux modules s'ajoutent à ceux que l'outil comprend déjà, permettant entre autres d'ajouter et de modifier des entrées dans les bases de données telles que

les biographies des parlementaires, les coupures de presse, les premiers discours et les questions de référence. Les nouveaux modules permettent notamment de traiter les réservations faites par l'intermédiaire du catalogue ainsi que de produire des rapports sur le catalogue et l'inventaire de la bibliothèque. L'application centrale en ligne permet au personnel d'avoir accès à des fonctions qui étaient accessibles auparavant au moyen de divers programmes. Aussi, grâce à l'application, il ne sera plus nécessaire de mettre à jour des applications individuelles sur l'ordinateur de chaque membre du personnel. D'autres modules seront ajoutés au cours des prochains mois, y compris d'autres bases de données et le vérificateur de retards.

3. **Achèvement de la conception du nouveau site Web :** La conception du nouveau site Web de la bibliothèque est achevée et l'aménagement est en cours. À part l'uniformité de présentation, le site Web offrira à la clientèle de nouveaux services, notamment un index des documents électroniques plus facile à utiliser et l'accès à la base de données sur l'historique des élections. Le site devrait être lancé à la fin du printemps.
4. **Création d'un site Wiki et d'un blogue pour le personnel :** Afin d'aider le personnel à communiquer et à structurer l'information, un site Wiki et un blogue internes sont créés. Le personnel se sert du blogue pour afficher des renseignements importants et tenir des discussions. Voici des exemples : des séances de formation individualisée sur des programmes ; des demandes d'apport sur des projets particuliers ; des annonces générales au sujet des collections de la bibliothèque. Le site Wiki est établi pour permettre au personnel de créer en collaboration des pages renfermant des renseignements fréquemment utilisés et de les réunir à un endroit central au lieu de les garder dans divers courriels, cartables et chemises. L'intégration du fil RSS permet au personnel d'obtenir au moyen d'Outlook des mises à jour sur le nouveau contenu des deux applications.
5. **Lancement du projet de préservation numérique des lois d'intérêt privé :** Pendant le déménagement du contenu du grenier, un grand nombre de duplicatas des lois du Nouveau-Brunswick sont trouvés, et un projet est lancé en vue d'envisager la possibilité de créer des archives numériques des lois d'intérêt privé. Même si le projet n'en est qu'aux premiers stades de mise en oeuvre, le personnel de la bibliothèque fait l'essai du nouveau photocopieur, qui sert aussi de scanneur, en vue de numériser chaque page des lois. Une étude de la faisabilité de l'application d'un logiciel de reconnaissance optique de caractères (ROC) aux pages numérisées est en cours.

Locaux et entreposage

L'entreposage des collections continu d'être un défi, surtout à la bibliothèque principale. La bibliothèque de l'Assemblée législative continue d'accepter des documents de diverses bibliothèques de ministères et d'agences gouvernementales qui ferment ou qui émondent leurs collections. Les membres du personnel trient ces collections et essaient de leur trouver une place.

Personnel

En 2008, le personnel à plein temps de la bibliothèque de l'Assemblée législative n'a pas changé. La bibliothèque compte sept employés permanents à plein temps : Kenda Clark-Gorey, bibliothécaire parlementaire ; Janet McNeil, bibliothécaire pour les Publications gouvernementales ; Kathleen Gaudet, bibliothécaire responsable du Service de référence et des services d'extension et d'éducation permanente ; Anthony Lovesey, spécialiste d'automatisation ; Jonathan Bowie, aide-bibliothécaire pour les Publications gouvernementales et le Service de référence ; Tom Stillwell, responsable des prêts et aide-bibliothécaire au Service de référence ; Jean Weissenhorn Delong, Services techniques.

Jean Weissenhorn Delong assume la responsabilité de capitaine d'équipe de l'Assemblée législative pour la campagne Centraide encore une fois cette année.

Peggy Goss travaille au projet de conservation et de préservation des documents de la chambre forte principale de la bibliothèque.

Cheryl Hitchman continue de travailler à la bibliothèque à titre occasionnel au cours de l'année.

La bibliothèque de l'Assemblée bénéficie aussi, au cours de l'été, du travail des étudiantes Sarah Richard, Kristi Peterson et Meghan Calhoun. Les étudiantes travaillent à divers projets, dont les suivants : remettre sur les rayons les documents qui ont été mis en boîte pendant l'inondation ; organiser les documents des dossiers de brochures ; entrer des données dans les nouvelles bases de données ; faire l'inventaire et la lecture des rayons.

Éducation permanente

Jonathan Bowie et Anthony Lovesey assistent à la conférence annuelle de l'Association of Canadian Archivists qui a lieu à Fredericton en juin. Le thème de la conférence, la numérisation, intéresse beaucoup le personnel de la bibliothèque.

Jonathan Bowie s'inscrit à un cours de français langue seconde qui commence en septembre et continue jusqu'en juin de l'année prochaine. Il assiste au cours un jour par semaine.

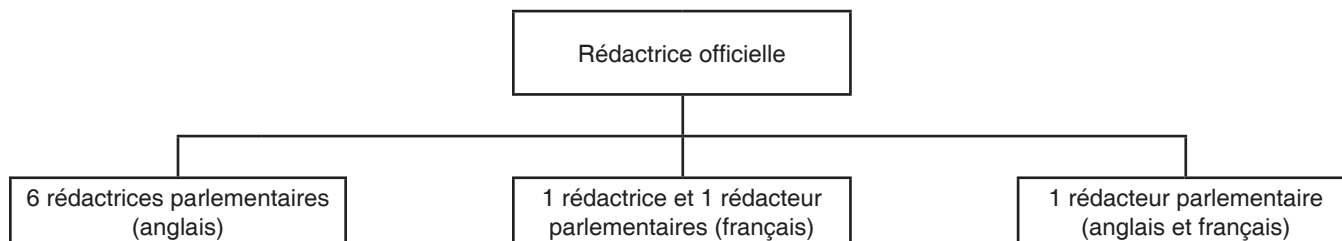
Adhésions

Kenda Clark-Gorey est membre de la Atlantic Provinces Library Association, de l'Association canadienne des bibliothèques, de la Special Libraries Association et de l'Association des bibliothèques parlementaires au Canada.

Janet McNeil et Kenda Clark-Gorey font partie de l'Association des bibliothécaires professionnel(le)s du Nouveau-Brunswick.

Bureau du hansard

Linda Fahey, rédactrice officielle



2008

Mandat

En application de l'article 8 de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick, les « archives, les comptes-rendus, les procès-verbaux et les rapports de l'Assemblée législative et de ses comités sont imprimés et publiés dans les deux langues officielles ». Une telle exigence est inscrite dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, au paragraphe 18(2) : « Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux de la Législature du Nouveau-Brunswick sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur. »

Plus précisément, le Bureau du hansard enregistre, transcrit, révisé et publie les travaux de la Chambre (« hansard ») dans les deux langues officielles, l'accent étant mis sur les questions orales, il enregistre, transcrit et rend accessible des travaux des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative dans la langue originale et il répond aux demandes de renseignements liées aux délibérations enregistrées.

Personnel

À la fin de 2008, deux postes vacants sont pourvus, ce qui amène l'effectif complet du Bureau du hansard à 10 employés permanents à temps plein : la rédactrice officielle ; deux rédacteurs parlementaires du français, y compris une rédactrice principale ; six rédactrices parlementaires de l'anglais, y compris une rédactrice principale ; un rédacteur parlementaire de l'anglais et du français.

En outre, quatre professionnels de l'extérieur travaillent à temps partiel à la transcription et à la révision et une autre personne, engagée en vertu d'une entente d'affectation provisoire de quatre mois, s'occupe du fonctionnement de la console ainsi que de la transcription.

Faits saillants en 2008

- Le personnel du hansard enregistre 539 heures de délibérations, soit 365 heures de séance de la Chambre — 297,25 heures pendant la deuxième session de la 56^e législature et 67,75 heures pendant la troisième session — et 174 heures de séance de comités. En tout, 2 956 365 mots sont transcrits, soit 2 805 201 mots pour les transcriptions des travaux de la Chambre et 151 164 mots pour les transcriptions des travaux des comités.
- Le travail de planification de la 35^e conférence annuelle de l'Association canadienne des journaux des débats (Hansard), qui se tient à Fredericton à la fin août, se poursuit.
- Les deux manuels internes sont régulièrement mis à jour et étoffés, et des modules de formation visant le fonctionnement de la console sont élaborés et mis en oeuvre.
- Le Bureau du hansard est fermé pendant deux semaines en raison de l'inondation du printemps. Par suite de l'élaboration, avant l'inondation, d'un plan de continuité des activités, tous les articles situés dans l'entrepôt du sous-sol sont déménagés de façon sécuritaire et permanente, et le personnel peut procéder à la transcription et à la révision à l'extérieur des lieux de travail. Le plan de continuité des activités est par la suite examiné, et des recommandations sont formulées afin d'assurer l'état de préparation en cas de situation similaire.
- La rédactrice officielle assiste à la conférence triennale de la Commonwealth Hansard Editors Association et continue sa participation active à l'Association canadienne des journaux des débats (Hansard) en contribuant à son bulletin, en organisant la conférence et en agissant à titre de secrétaire-trésorière.
- Deux membres du personnel à plein temps sont engagés à la fin décembre, et le personnel participe à leur orientation et à leur formation au fonctionnement de la console, à la transcription, à la révision et aux recherches ainsi qu'au fonctionnement du bureau.

Chambre

Objectif : enregistrer, transcrire et réviser les travaux de la Chambre, la priorité étant accordée aux questions orales et aux demandes de transcription.

En 2008, 66 jours de séance exigent l'enregistrement de 4 828 prises de cinq minutes. Les documents du hansard — transcriptions, notes de la console et données du Comité des subsides — continuent d'être affichés sur le réseau intranet de l'Assemblée législative pour permettre la recherche indépendante dans les bureaux du complexe ainsi qu'à la bibliothèque.

La transcription des questions orales est préparée et distribuée par courriel à 477 particuliers dans l'espace de quelques heures après la période des questions. La liste de distribution est tenue à jour, et des modifications sont apportées fréquemment. Une petite quantité de copies papier sont aussi distribuées.

Les messages de condoléances, de présentation et de félicitations sont transcrits et affichés le jour même sur le réseau intranet de l'Assemblée législative.

En tout, 265 demandes de transcription sont traitées par le personnel du hansard, y compris 250 demandes de transcription des travaux de la Chambre et 15 demandes de transcription des travaux des comités. Le personnel continue de collaborer avec le personnel de la bibliothèque de l'Assemblée législative pour traiter les demandes, la bibliothèque étant le premier point de contact pour la clientèle.

La transcription de la session 2007-2008 est achevée en novembre 2008, juste avant le début de la session

d'automne. La transcription de la session d'automne 2008-2009 est achevée au début de 2009. La transcription de 69 jours de séance en format bleu, ceux qui ont subi une première révision, est achevée par le personnel et affichée sur le réseau intranet de l'Assemblée législative au cours de l'année civile 2008 :

- 56^e législature, deuxième session, 2007-2008, fascicules 1, 2 et 4 à 64 ;
- 56^e législature, troisième session, 2008-2009, fascicules 1 à 5 et 8.

Après l'achèvement de la transcription ponctuelle des jours de séance et de toutes les demandes de la Chambre, le travail inachevé d'années précédentes se poursuit.

Des progrès sont réalisés pour la transcription qui reste à faire :

- 54^e législature, cinquième session, 2002-2003 (achevée au début 2009) ;
- 55^e législature, première session, 2003-2004.

Les 62 jours de séance suivants sont achevés et distribués :

- 56^e législature, première session, 2007, fascicules 1 à 52 ;
- 54^e législature, quatrième session, 2001-2002, fascicules 60 à 69 (achevée au début de 2009).

Le tableau 1 donne des statistiques comparatives sur le nombre de jours, d'heures et de prises des sept dernières sessions. Le tableau 2 donne des statistiques comparatives sur la transcription des quatre dernières sessions.

Tableau 1
Statistiques comparatives sur les sessions

Année (Législature et session)	Jours	Heures	Prises
2001-2002 (54-4)	71	396	4 826
2002-2003 (54-5)	68	410	5 119
2003-2004 (55-1)	62	334	4 208
2004-2005 (55-2)	58	319*	3 795*
2005-2006 (55-3)	54	310**	3 788**
2007-2007 (56-1)	79	477	6 486
2007-2008 (56-2)	64	363	4 817

* Inclut 34 heures et 392 prises de cinq minutes pour le Comité permanent des prévisions budgétaires, juin 2005.

** Inclut 22,75 heures et 283 prises de cinq minutes pour le Comité permanent des prévisions budgétaires, juin 2006.

Les transcriptions du Comité permanent des prévisions budgétaires sont annexées aux transcriptions de la Chambre en 2004-2005 et en 2005-2006.

Tableau 2**Comptes de mots des transcriptions de la Chambre**

Session	Anglais	Français	Compte de mots total
55-2 (2004-2005 : 58 jours)	1 609 598 (71 %)	646 720 (29 %)	2 256 318
55-3 (2005-2006 : 54 jours)	1 494 012 (74 %)	527 373 (26 %)	2 021 385
56-1 (2007-2007 : 79 jours)	2 524 185 (73 %)	929 210 (27 %)	3 453 395
56-2 (2007-2008 : 64 jours)	1 978 333 (70 %)	847 493 (30 %)	2 825 826

Comités

Objectif : enregistrer, transcrire et réviser les travaux des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative, la priorité étant accordée aux demandes ponctuelles de transcription ou de renseignements.

En 2007, le personnel du hansard assiste à une réunion générale d'organisation ainsi qu'à 33 réunions de comités permanents et spéciaux : 10 du Comité des corporations de la Couronne, 1 du Comité des corporations de la Couronne et du Comité des comptes publics, 5 du Comité des projets de loi d'intérêt privé, 13 du Comité des comptes publics, 1 du Comité de modification des lois, 2 du Comité spécial du mieux-être. Ces réunions de comités exigent 123 heures d'enregistrement, ce qui correspond à 1 476 prises de cinq minutes.

La transcription non révisée des travaux des comités est fournie sur demande, une fois achevée la transcription des travaux de la Chambre pour la session en cours. Le tableau 3 donne le pourcentage des travaux liés aux comités par rapport à ceux liés à la Chambre.

Table 3
Heures d'enregistrement
Année civile 2008

Travaux	Heures	% de la charge travail
House	365	67%
Committees	178	33%
TOTALS	543	100%

Enregistrement

Le Bureau du hansard étant chargé de superviser l'enregistrement des séances de la Chambre et des réunions des comités ainsi que d'autres activités tenues à l'Assemblée législative et dans la Chambre du Conseil législatif, le personnel vérifie le matériel de son et d'enregistrement avant les activités et tient à jour le programme des activités dans le Multiple Unit Recording Facility (MURF) et les systèmes de sauvegarde des enregistrements, qui sont situés dans le bureau du hansard. La liste des détails des réunions est mise à jour quotidiennement lorsque la Chambre et les comités siègent, et les systèmes sont surveillés afin d'assurer l'enregistrement continu. Les enregistrements numériques sont répartis en segments de cinq minutes qui sont accessibles aux membres du personnel pour transcription à partir de leur poste de travail au bureau.

Le personnel du hansard s'occupe des consoles de son situées à la Chambre et à la Chambre du Conseil législatif et il ouvre les micros, fournit la postsonorisation, prend des notes et recueille les documents.

Activités spéciales

Le personnel du Bureau du hansard assure le fonctionnement du système de son pendant les diverses activités suivantes : le colloque législatif pour élèves, du 25 au 27 avril ; l'accueil et la présentation officiels des délégations et des invités de la conférence de l'Association canadienne des journaux des débats (Hansard), le 26 août ; la cérémonie à l'intention des scouts, le 4 octobre ; la cérémonie à l'intention des guides, le 1er novembre ; la cérémonie d'assermentation du député Jack Carr ; la cérémonie de nomination des conseillers de la reine, le 22 novembre.

Le personnel aide aussi le bureau du greffier à répondre au téléphone et à prendre des messages.

Conférence de l'Association canadienne des journaux des débats (Hansard)

Le Bureau du hansard du Nouveau-Brunswick accueille la 35^e conférence annuelle de l'Association canadienne des journaux des débats (Hansard), du 25 au 29 août. En tout, 68 délégués et invités inscrits provenant des provinces et des territoires ainsi que de l'Angleterre, de l'Irlande, de l'Irlande du Nord, de l'Écosse et du Pays de Galles sont présents. La conférence donne aux délégués l'occasion de connaître les professionnels des journaux des débats de partout au Canada et d'ailleurs, d'échanger des renseignements et des idées et d'assister aux séances suivantes :

- accueil, historique de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick et visites guidées de l'édifice de l'Assemblée et du bureau du hansard, par Don Forestell, Diane Mercier-Allain et le personnel du hansard du Nouveau-Brunswick ;
- exposé, démonstration et discussion sur l'enregistrement numérique Sliq, par Sanjiv Menezes et Nicolas Côté, de Sliq Media Technologies, de Montréal, au Québec ;

- utilisation de réseaux privés virtuels au cours de réunions de comités à l'extérieur, par Steve Smal, hansard de l'Ontario ;
- outils de gestion de l'information pour l'indexation, par Joan Blanchard, Martine Rocheleau et Kim Buzzetti, hansard du Sénat ;
- recrutement et maintien des effectifs, par Jo-Ann Kern et Rob Sutherland, hansard de la Colombie-Britannique ;
- disponibilité et utilisation de meubles et de matériel ergonomiques, par Fran Robinson, Proactive Therapy, de Fredericton ;
- méthode Feldenkrais d'apprentissage par le mouvement, par Carolyn Townsend, Fredericton Physiotherapy, de Fredericton ;
- relance du projet relatif au hansard de Stormont, par Colm McNamee, hansard de l'Irlande du Nord ;
- *Dancing on the Ark*, par Kelly Walker, de Stratford, en Ontario.

Les délégations assistent à l'Ancienne Résidence du gouverneur à un déjeuner donné par le lieutenant-gouverneur Herménégilde Chiasson, qui compare les gens du hansard, passés et actuels, à des historiens, à des auteurs, à des manieurs de mots et à des témoins de certains des événements, des personnalités et des discours les plus importants de notre pays.

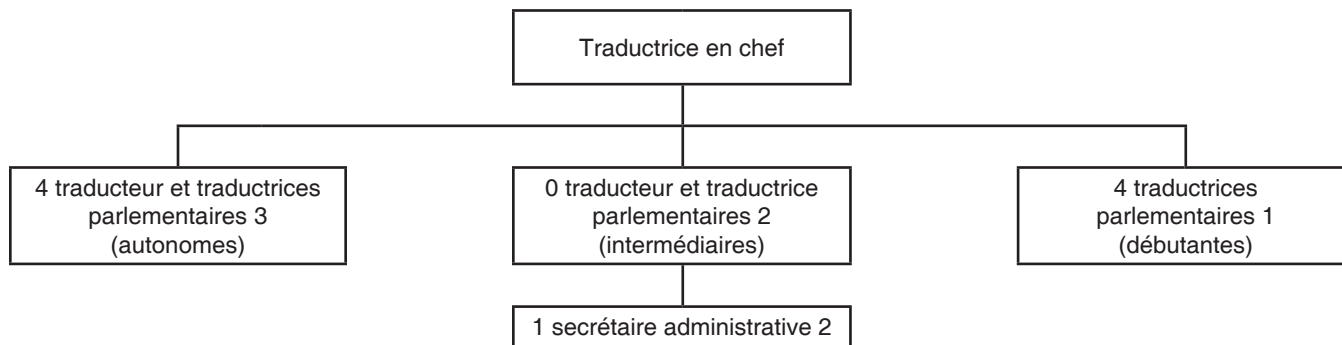


Le Bureau du hansard du Nouveau-Brunswick accueille la 35^e conférence annuelle de l'Association canadienne des journaux des débats (Hansard), du 25 au 29 août 2008.

Les délégations assistent à l'Ancienne Résidence du gouverneur à un déjeuner offert par S.H. Herménégilde Chiasson, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick. Première rangée, quatrième à partir de la gauche, se trouve le lieutenant-gouverneur et, à sa droite, Linda Fahey, rédactrice officielle.

Traduction des débats

Aurella Losier-Vienneau, traductrice en chef



Mandat

En application de l'article 8 de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick, les « archives, les comptes-rendus, les procès-verbaux et les rapports de l'Assemblée législative et de ses comités sont imprimés et publiés dans les deux langues officielles ». Une telle exigence est inscrite dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, au paragraphe 18(2) : « Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux de la Législature du Nouveau-Brunswick sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur. »

Plus précisément, Traduction des débats traduit des déclarations et discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, le Journal quotidien, le compte rendu des travaux de la Chambre (« hansard »), les rapports de comités ainsi que d'autres travaux pour le Bureau de l'Assemblée législative.

Année civile 2008

Faits saillants

- Au début février, le Bureau de traduction du Nouveau-Brunswick invite les membres du personnel à assister à des ateliers offerts par le Bureau de la traduction d'Ottawa. Les ateliers portent sur les difficultés de la langue anglaise et les mots à la mode, sur les principes et les pratiques de révision vers l'anglais ainsi que sur des problèmes de langue et des questions de traduction à l'intention des traducteurs et réviseurs vers l'anglais. Le personnel a très apprécié cette occasion de se perfectionner.
- De la fin avril à la fin août, le bureau accueille une étudiante du programme coopératif de traduction de l'Université de Moncton, qui a beaucoup aimé son stage. Le bureau a ainsi

l'occasion d'aider à la formation de la relève dans un domaine professionnel où la pénurie de personnel se fait sentir à l'échelle mondiale.

- Le budget de 2008-2009 comprend l'ajout d'un poste en traduction, et Sonia Wilson, recrutée au cours d'un récent concours, se joint au personnel le 2 juin 2008 à titre de traductrice parlementaire 1 (débutante).
- À la fin octobre, Rebecca Colborne et Marion Macfarlane assistent à un atelier sur l'usage et les mythes dans la rédaction anglaise animé par Frances Peck, du Bureau de la traduction fédéral, et offert par la section Québec-Atlantique de l'Association canadienne des réviseurs.
- Le nombre de jours de séance en 2008 se chiffre à 64. La période couvre la fin de la deuxième session ainsi que le début de la troisième session de la 56^e législature. Étant donné que le rapport porte pour la première fois sur l'année civile et non sur l'année financière, il n'est pas possible d'établir de comparaison avec les chiffres de l'année antérieure.
- Au cours de l'année 2008, la production s'élève à plus de 1,6 million de mots.
- Pendant l'année, plus de 1 062 demandes de traduction sont traitées, sans compter les demandes ponctuelles faites par téléphone et par courriel.
- Au cours de l'année, des plateformes sont aménagées dans deux autres bureaux de la maison Edgcombe afin de régler le problème de dénivellation des planchers, ce qui fait un total de six bureaux munis de telles plateformes. Il reste encore quatre bureaux à aménager ainsi, dès que les ressources seront disponibles.

Chambre

Objectif : traduire les comptes rendus et les procès-verbaux des travaux de l'Assemblée législative, ainsi que les motions présentées à la Chambre.

La traduction du hansard correspond à plus de 57 % de la charge de travail. Près de 26 % de la traduction du hansard se fait vers l'anglais.

Le tableau 2 compare les statistiques liées au nombre de mots prononcés durant les cinq dernières sessions.

La traduction du Journal quotidien correspond à près de 6 % de la charge de travail et s'achève d'habitude peu après la fin de la session. Le Feuilleton et les avis de motion représentent près de 12 % de la charge de travail ; ils sont traduits le jour même.

Parlementaires

Objectif : traduire, dans la mesure où les ressources le permettent, les déclarations et les discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, y compris les ministres et l'opposition.

La traduction pour le compte des parlementaires correspond à près de 16,5 % de la charge globale de travail.

Au cours des 64 jours de séance pendant l'année en question, 377 demandes de traduction de discours et de déclarations sont traitées, totalisant 1 240 pages. Sont traduits, entre autres, le discours du trône de la troisième session de la 56^e législature, le discours du budget de 2008-2009, ainsi que 260 déclarations et 115 discours prononcés à la Chambre par les ministres ou les simples députés. Le nombre moyen de pages par discours est de 7 pages. La traduction pour le compte des ministres correspond à 94 % de la charge de travail. Environ 95 % de la traduction se fait vers le français.

Pendant l'intersession, les services de traduction écrite fournis aux parlementaires (gouvernement et opposition) portent notamment sur la correspondance et les communiqués. Le plus gros client est le Bureau de l'opposition officielle,

à raison de 92 % de la charge de travail. Le Bureau des député(e)s du gouvernement compte pour 8 % de la charge de travail. La traduction pour les parlementaires se fait d'habitude le jour même ou le lendemain, dans la mesure où les ressources le permettent.

Comités

Objectif : traduire les rapports, ordres du jour et avis de réunion des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative.

La traduction pour les comités correspond à plus de 3,5 % de la charge globale de travail.

Bureau de l'Assemblée législative

Objectif : traduire des documents liés à la procédure et à l'administration pour le compte du cabinet du président, du bureau du greffier et de la bibliothèque de l'Assemblée législative.

La traduction pour le compte du Bureau de l'Assemblée législative correspond à plus de 7 % de la charge globale de travail.

**Tableau 1 : Production de Traduction des débats,
année civile 2008
(chiffres arrondis)**

CHAMBRE	
Avis de motion et Feuilleton	196 000
Journal	98 000
Hansard ¹	939 000
 PARLEMENTAIRES	
Discours et déclarations	233 000
Correspondance et communiqués	37 000
 COMITÉS	 59 000
 BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	 83 000
 TOTAL ²	 1 645 000

¹ Inclut un report d'environ 904 000 mots (16 % du hansard de 2000-2001, 21 % du hansard de 2001-20002, ainsi que la séance 23 de 2007-2008) de l'année antérieure.

² Exclut un report d'approximativement 20,35 millions de mots (80 % du hansard de 2001-2002, 100 % du hansard de 2002-2003, 100 % du hansard de 2003-2004, 100 % du hansard de 2004-2005, 100 % du hansard de 2005-2006, 100 % du hansard de 2007, 100 % du hansard de 2007-2008 et les séances 1 à 16 de 2008-2009) à l'année ultérieure.

Tableau 2 : Statistiques comparatives sur les sessions

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2007	2007-2008
Jours	62	58	54	79	64
Mots	2 571 000*	2 377 000*	2 240 000*	4 121 000*	3 072 000*

* Chiffres estimatifs.

Projet spécial

Valmond LeBlanc, agent de projet spécial

2008

Contexte

À sa création en 1977, le service de Traduction des débats est chargé de traduire les délibérations de la Chambre (« hansard ») avant la session suivante, à la différence des autres corps législatifs canadiens, où les délibérations sont d'habitude transcrites dans les 24 à 48 heures. Au début des années 90, la traduction du hansard commence à prendre du retard. En septembre 1997, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve une stratégie pour s'attaquer au problème. La stratégie comporte trois volets.

Le premier volet est de chercher un financement externe pour aider au rattrapage. En 2007-2008, aucun financement externe n'est reçu pour l'impartition de traduction.

Le deuxième volet est un financement interne pour l'impartition. En 2007-2008, un montant de 66 500 \$ est ajouté au budget de Traduction des débats pour l'impartition, et des fonds sont fournis pour une secrétaire administrative.

Le troisième volet est l'affectation d'un cadre, à titre d'agent de projet spécial relevant de la greffière, chargé de se consacrer à temps plein à la réduction de l'arriéré de traduction. Les fonctions comprennent aussi la mise à jour du *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* ainsi que le leadership dans l'établissement des normes et le contrôle de la qualité.

Le projet spécial vise trois objectifs.

Objectif 1 : assurer un débit constant de la traduction du hansard.

Résultats

- En 2007-2008, la demande de traduction du hansard est d'environ 3,44 millions de mots, une hausse de 28 % par rapport aux 2,69 millions de mots de l'année précédente.
- La production de traduction du hansard se chiffre à 0,96 million de mots, une baisse de 3 % par rapport au 0,99 million de mots traduits au cours de l'année précédente.
- Pendant l'année à l'étude, l'excédent de la demande par rapport à la production se chiffre

à 2,48 millions de mots. Au cours des cinq dernières années financières, l'excédent de la demande par rapport à la production s'est situé en moyenne à 1,36 million de mots par année

Objectif 2 : fournir plus rapidement la traduction des jours de séance.

Résultats

- La traduction en ligne des fascicules du hansard est accessible sur le réseau de l'Assemblée législative 11,25 années plus tôt que les volumes publiés.
- Au 31 mars 2008, la traduction des fascicules jusqu'à la séance 4 (le 23 novembre 2001) de la session de 2001-2002 est accessible sur le réseau interne de l'Assemblée législative.
- Un total de 405 fascicules du hansard en colonnes en regard et en PDF sont désormais accessibles pour les sessions de 1993 à 2001-2002. Ces fascicules finalisés et traduits peuvent être visualisés, imprimés et faire l'objet de recherche électronique.

Objectif 3 : ramener à 12 mois l'arriéré de traduction du hansard.

Résultats

- En 2007-2008, l'arriéré cumulatif de traduction du hansard augmente de 2,48 millions de mots, par rapport à 1,70 million de mots au cours de l'année précédente, soit une hausse de 46 %.
- Pendant l'année à l'étude, 78 nouvelles séances ont lieu, tandis que 24 jours de séance sont traduits. L'augmentation nette de l'arriéré est donc de 54 fascicules, contre une hausse nette de 39 fascicules au cours de l'année précédente.
- Au 31 mars 2008, la traduction du hansard accuse un retard de 76 mois (soit 400 jours de séance), contre 71 mois (soit 346 jours de séance) à la fin de l'année précédente.
- Au cours des cinq dernières années financières, l'arriéré a connu une hausse de 11,6 %, contre une augmentation de 22,2 % au cours de la période quinquennale antérieure.

Contrôle de la qualité

La mise à jour plus ou moins mensuelle du *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* se poursuit au cours de l'année. Plus de 30 000 résultats de recherche portant surtout sur des organismes et programmes nationaux et provinciaux y sont consignés. Toutes les entrées sont pleinement référencées, et certaines comportent des hyperliens. Le *Guide de rédaction parlementaire* a aussi été mis à jour.

Pour consultation et téléchargement, le guide de rédaction et le répertoire se trouvent à

<<http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp>>.

Programme pour les parlementaires

Les autres composantes ou directions du Bureau de l'Assemblée législative sont le Bureau des député(e)s du gouvernement et le Bureau de l'opposition officielle.

Chaque groupe ou caucus de parlementaires constitue une direction du Bureau de l'Assemblée législative. Le président de l'Assemblée est habilité à superviser l'administration de chaque bureau de caucus ; toutefois, ces bureaux, pour des raisons évidentes, fonctionnent avec une grande autonomie.

Les deux directions reçoivent des services financiers, administratifs et de personnel ainsi que d'autres services de soutien d'autres directions du Bureau de l'Assemblée législative, sous l'autorité de la greffière.

Financement

En application du programme pour les parlementaires, les simples députés ont des bureaux meublés dans le complexe parlementaire, à Fredericton.

En application du paragraphe 29(5) de la *Loi sur l'Assemblée législative*, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve chaque année le versement aux simples députés d'un financement à être utilisé pour les travaux de secrétariat et de recherches et pour d'autre assistance liée à l'exercice de leurs fonctions parlementaires. Les parlementaires de chaque parti politique mettent les fonds en commun pour obtenir et se partager les services de recherchistes, de secrétaires et de réceptionnistes.

En application des paragraphes 29(1) et 29(3) de la loi, un financement est approuvé chaque année pour les chefs de partis politiques enregistrés qui sont représentés à la Chambre (le chef de l'opposition et les

Conclusion

La traduction des délibérations de la Chambre se fait de concert avec les autres 9 traductrices et traducteurs parlementaires de Traduction des débats et 9 traductrices ou traducteurs professionnels du secteur privé, en étroite collaboration avec le personnel du Bureau du Hansard. Les efforts se poursuivent afin d'offrir un produit qui non seulement est conforme à des normes de haute qualité mais qui est aussi fourni en temps plus opportun aux parlementaires, au personnel de l'Assemblée législative et des ministères, ainsi qu'à la population du Nouveau-Brunswick.

chefs de tiers partis) et doit être utilisé pour les salaires du personnel, les salaires et les dépenses des chefs et d'autres dépenses liées au fonctionnement des bureaux respectifs.

Soutien en recherches et en administration

Le personnel de chaque bureau offre un soutien primaire et secondaire en recherche liée à des sujets et questions intéressant les parlementaires. Le bureau aide à s'occuper de la correspondance liée aux fonctions parlementaires et publiques des députés et il fournit de nombreux autres services de soutien.

Bureau des député(e)s du gouvernement

Les huit membres du personnel permanent du bureau relèvent du chef du personnel qui est responsable de fournir aux députés du caucus du gouvernement tous les services de soutien nécessaires en matière de communications, de recherches, de secrétariat et de réception.

Les parlementaires du côté du gouvernement et le personnel du bureau occupent le deuxième et le troisième étages de l'Édifice ministériel (édifice de l'Ouest).

Bureau de l'opposition officielle

Le bureau compte 14 postes permanents, dont celui de chef du personnel qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus de l'opposition officielle tous les services de soutien en matière de communications, de recherches, d'élaboration de politiques, de secrétariat et de réception.

Les bureaux des parlementaires et du personnel de l'opposition officielle sont situés dans l'ancien édifice du ministère de l'Éducation ainsi qu'à la maison Jewett.

Hommages

Jean Clarence Bourque, M.D.

Ancien député, Jean Clarence Bourque, M.D., est décédé à Edmundston, au Nouveau-Brunswick, le 11 septembre 2008.

Député libéral, il a été élu le 28 juin 1948 pour représenter le comté de Madawaska. Il a pris sa retraite à la dissolution de l'Assemblée législative en 1952.

Il est né à Edmundston le 28 mars 1923. Il a fait ses études à l'Université Sacré-Coeur, à Bathurst, à l'Université Saint-Joseph, B.A. (1942), et à l'Université Laval, M.D. (1946).

Il a demeuré à Saint-Léonard, dans le comté de Madawaska, où il a établi une pratique de médecine. Il a terminé des études de troisième cycle en psychiatrie et obtenu son certificat de spécialiste en psychiatrie du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

En 1958, il a été nommé directeur de la clinique de santé mentale à Edmundston.

Harold Fanjoy

Le premier ministre Shawn Graham rend un hommage posthume à Harold Newton Fanjoy, qui est décédé le 26 avril 2008 :

Né à Saint John, M. Fanjoy a étudié la comptabilité à l'Institut de technologie du Nouveau-Brunswick. Après avoir réussi en affaires, il s'est engagé en politique, joignant l'Association progressiste-conservatrice et devenant membre du conseil d'administration de l'association progressiste-conservatrice de Fundy-Royal.

M. Fanjoy a été élu pour la première fois à l'Assemblée législative en 1974. En fait, il a servi avec mon père dans cette Chambre pendant un certain nombre d'années. En tant que député de Kings-Centre, il a été ministre de l'Approvisionnement et des Services et président du Conseil du trésor dans le gouvernement du premier ministre Richard Hatfield avant de se retirer en 1987. Harold Fanjoy était bien connu pour sa passion à servir les gens de sa collectivité et il était très respecté de ses collègues, peu importe le côté qu'ils représentaient à l'Assemblée législative. Il manquera à tous ceux et celles qui l'ont connu et ont travaillé pour lui. [Traduction.]

J. Robert Martin

J. Robert Martin est décédé le 17 février 2008. Progressiste-conservateur, il a été élu à l'Assemblée législative le 18 juin 1956. Il a siégé pendant un mandat et a été défait lors des élections de 1960, 1961 et 1963.

Il est né le 1^{er} août 1926, à Chatham, au Nouveau-Brunswick, et a fréquenté le St. Thomas College, à Chatham, et l'école de droit de Dalhousie University, à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Il a obtenu ses diplômes, soit le B.A. et le B.C.L. Il a été admis au Barreau du Nouveau-Brunswick le 13 novembre 1952 et il a commencé à exercer le droit à Chatham. Il a été administrateur de United Insurance Agencies Limited.

Il a été conseiller municipal de Chatham de 1961 à 1964 et a été élu maire en juin 1967. Il a été membre de la chambre de commerce locale et du conseil d'administration de l'hôpital local. Il a été administrateur de la Miramichi Exhibition Association.

Jean-Marc Michaud

Jean-Marc Michaud est né à Edmundston le 4 octobre 1923. Il est décédé le 26 août 2008.

Député libéral, il a été élu pour représenter le comté de Madawaska en 1960 et il a servi jusqu'en 1963.

Il était diplômé de l'Université d'Ottawa (B.A) et de l'Université du Nouveau-Brunswick (B.C.L.). Il était avocat et ancien président de Radio CJEM.

Kal Seaman, M.D.

Le premier ministre Graham rend un hommage posthume à Kal Seaman, M.D., qui est décédé le 2 mars 2008 :

Kal a servi avec fierté comme député de Kings-Centre sous la direction de l'ancien premier ministre Frank McKenna. Sportif et leader communautaire toute sa vie, Kal était un vrai gentleman qui a travaillé sans relâche en faveur de ses patients, de ses électeurs et électrices et de sa collectivité.

Kal est arrivé au Nouveau-Brunswick en 1953 en tant que chirurgien orthopédiste. Il a été chef du service de chirurgie orthopédique pour la région de Saint John et membre fondateur des associations d'orthopédistes du Nouveau-Brunswick et des provinces de l'Atlantique. Il a été reconnu comme membre associé du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada. Il a cessé d'exercer la médecine en 1985.

En 1987, M. Seaman a été élu pour représenter la circonscription de Kings-Centre et il a servi à la Chambre pendant un mandat. En 1994, sa femme bien-aimée, Trudi, est tombée malade, et M. Seaman s'est consacré à lui prodiguer des soins à plein temps à la maison. Il est devenu un défenseur actif et passionné de l'amélioration des services de soins palliatifs à domicile et a revendiqué de meilleurs soins à domicile pour les personnes gravement malades, tant auprès du gouvernement fédéral que du gouvernement provincial. Sa femme l'a précédé dans la mort en 2007. [Traduction.]

Publications

Bibliothèque de l'Assemblée législative

Évolution de la bibliothèque de l'Assemblée législative : 1841-1991.

Les élections au Nouveau-Brunswick : 1784-1984.

*Index des projets de loi d'intérêt privé du Nouveau-Brunswick, de 1929 à 2006.****

Premiers discours prononcés selon le parti, le ou la parlementaire ou la circonscription : 1834 et 1835-1837, 1850-1861, 1882-2006.

Périodiques du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

*Publications gouvernementales du Nouveau-Brunswick. Catalogue annuel.****

Guide de la bibliothèque de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, 1999.

Table des matières des périodiques. Mensuel.

Liste sélective d'acquisitions. Trimestriel.***

Bureau du greffier

*Activités législatives 2006.****

*Journal (non révisé) : Assemblée législative : Nouveau-Brunswick, première session de la 56^e législature (79 fascicules).****

*Journal (non révisé) : Assemblée législative : Nouveau-Brunswick, deuxième session de la 56^e législature (15 fascicules non révisés).**

*Répertoire biographique des parlementaires, Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, 56^e législature, 2007.****

*Feuilleton et Avis, 79 numéros du 6 février 2007 au 6 juillet 2007.****

*Feuilleton et Avis, 15 numéros du 27 novembre 2007 au 20 décembre 2007.****

Attribution des sièges, première session, 56^e législature.

Attribution des sièges, deuxième session, 56^e législature.

*Projets de loi déposés pendant la première session de la 56^e législature — état des travaux.****

*Projets de loi déposés pendant la deuxième session de la 56^e législature — état des travaux.****

Rapports parlementaires trimestriels, Revue parlementaire canadienne, 2007.

Bureau du hansard

du 1^{er} avril 2006 au 31 décembre 2007*

Journal des débats (hansard). 2001-2002, quatrième session de la 54^e législature. Terminés : jours de séance 17, 55, 56 et 59.

Journal des débats (hansard). 2004-2005, deuxième session de la 55^e législature. Terminés : jours de séance 2, 5, 12, 15, 19, 21 à 58, ce qui complète la révision finale de tous les fascicules de la session. Le jour de séance 58 comprend les cinq transcriptions du Comité permanent des prévisions budgétaires.

Journal des débats (hansard). 2005-2006, troisième session de la 55^e législature. Terminés : jours de séance 1 et 2 ainsi que 4 à 54, ce qui complète la révision finale de tous les fascicules de la session. Le jour de séance 54 comprend les neuf transcriptions du Comité permanent des prévisions budgétaires.

*Journal des débats (hansard). 2007, première session de la 56^e législature. Non révisé : l'ensemble des 79 fascicules (format bleu).***

*Journal des débats (hansard). 2007-2008, deuxième session de la 56^e législature. Non révisés : les jours de séance 3 et 8 (format bleu).***

*Questions et réponses écrites. Cinq sessions : de la troisième session de la 54^e législature (2000-2001) à la troisième session de la 55^e législature (2005-2006).***

*Journaux de la console. Première session de la 56^e législature, du 6 février 2007 au 6 juillet 2007, 79 journaux ; deuxième session de la 56^e législature, du 27 novembre 2007 au 20 décembre 2007, 15 journaux.***

*Statistiques, Comité des subsides et Comité permanent des prévisions budgétaires. 2004-2005, deuxième session de la 55^e législature ; 2005-2006, troisième session de la 55^e législature ; 2007, première session de la 56^e législature ; 2007-2008, deuxième session de la 56^e législature.***

Projet spécial

LeBlanc, Valmond. *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* [en ligne en PDF, avec mise à jour régulière], 1979-, <<http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp>>.

———, *Guide de rédaction parlementaire* [en ligne en PDF, avec mise à jour régulière], 2001-, <<http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp>>.

———, *Au coeur de la traduction parlementaire au Nouveau-Brunswick*, conférence prononcée le 1^{er} novembre 2003, <<http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp>>.

Traduction des débats

Recueil de définitions législatives, 1993- / Listing of Definitions in Legislation, 1993- .

Sauvageau, Alain. *Formules pour la traduction parlementaire, 1995- / Parliamentary Translation Forms, 1995- .*

* Rapport maintenant préparé en fonction de l'année civile et non de l'année financière.

** Accessible sur le réseau intranet de l'Assemblée législative.

*** Internet : <<http://www.gnb.ca/legis>>.

Notes
